

Synthèse modifications MCC 2014-2015

École de sages-femmes de Tours

1. DFGSMa

- **UE théoriques**

Mutualisées : DFGSMa2 : Hormono-reproduction : introduction CC 20%

DFGSMa3 : Génétique médicale : introduction CC 20%

Spécifiques : DFGSMa2 : Obstétrique : introduction CC 30% et annualisation enseignement

Santé, société, humanité : annualisation enseignement

DFGSMa3 : Obstétrique : annualisation enseignement

Pédiatrie : annualisation enseignement

Générales non mutualisées : Autres systèmes : introduction CC 20%

Santé publique : annualisation enseignement

- **UE clinique**

Introduction de l'AFGSU 1^{er} niveau dans l'UE clinique.

Séparation de l'année universitaire en 3 périodes distinctes pour faciliter le rattrapage des UE cliniques des 2 premières périodes.

Validation des épreuves cliniques annuelles indépendantes de la validation des stages.

Validation des stages par la directrice de l'école de sages-femmes sur avis des responsables de stages.

La validation des stages s'effectue par Période :

- Période 1 (P1) : de la rentrée aux vacances de Noël.

- Période 2 (P2) : de janvier aux Vacances de Pâques.

- Période 3 (P3) : de la fin des vacances de Pâques à la fin de l'année universitaire.

Pas de possibilité de valider les stages de la P3 en 2^{ème} session.

La validation de l'UE clinique est soumise à la réussite conjointe de l'ensemble des stages, de l'AFGSU niveau 1 et de deux épreuves cliniques annuelles.

- **Organisation générale** : 3 jurys de 1^{ère} session et non pas 1.

En cas de redoublement : ECTS cliniques acquis le restent mais proposition de parcours personnalisé de stage.

2. FASMa

FASMa1 :

- **UE théoriques**

Annualisation de l'ensemble des enseignements spécifiques (sauf UE recherche et mémoire) et CC en 1^{ère} session.

- **UE clinique et organisation générale : idem DFGSMa**

FASMa2 :

- UE théoriques

Annualisation de l'ensemble des enseignements spécifiques (sauf UE recherche et mémoire) et CC en 1^{ère} session.

Création CSCT :

Le CSCT comprend :

- une épreuve orale d'obstétrique
- une épreuve orale de gynécologie
- une épreuve orale de pédiatrie
- une épreuve clinique auprès d'une femme enceinte ou d'une parturiente ou d'une accouchée et/ou son nouveau-né.

Les épreuves sont évaluées par deux professionnels dont une sage-femme enseignante de la structure de formation et un autre professionnel désigné comme expert.

- UE clinique

Les stages du 1^{er} semestre font partie du tronc commun, ceux du 2^{ème} du parcours personnalisé.

La validation de tous les stages est nécessaire pour obtenir le Diplôme d'État de sage-femme.

Tous les stages sont à valider indépendamment les uns des autres.

La validation des stages s'effectue par Période :

- Période 1 (P1) : de la rentrée aux vacances de Noël.
- Période 2 (P2): de janvier à juillet.

La validation de l'UE clinique de la P1 est soumise à la réussite conjointe de l'ensemble des stages et de l'épreuve clinique du 1^{er} semestre.

La validation de l'UE clinique de la P2 est soumise à la réussite conjointe de l'ensemble des stages et de l'épreuve clinique du CSCT.

- Organisation générale

L'ensemble des UE théoriques et cliniques et le CSCT doivent être validés pour obtenir le Diplôme d'État de sage-femme.

Spécialité "Histoire recherche » M1

MASTER Sciences Humaines et Sociales

MENTION Sciences Historiques

SPECIALITE : Histoire

FINALITE RECHERCHE = (120 crédits ECTS)

**MASTER 1^{ère} année = 60 crédits européens [ECTS] soit 30 crédits par semestre ;
préciser les crédits pour chaque élément pédagogique**

Semestre / UE	Coef	ECTS	Estimation de la charge de travail de l'étudiant	Eléments pédagogiques	CM	TD	TP	Durée Totale / étudiant
					D	D	D	
1 ^{er} semestre (S7)								
UE 71 Histoire : Méthodologie de la recherche en sciences historiques	2	6	24	EP1 : méthodologie pratique (4 CM) EP 2 : Historiographie : histoire des méthodes et des écoles historiques (16 CM) EP 3 : Sources et méthodes spécifiques (8 TD) - une période selon le sujet de recherche	120	8		60
UE 72 Histoire : Passerelle recherche	2	6	48	Séminaires de spécialité 4 EP au choix	24			68
UE 73 Histoire : séminaire diachronique	2	6	40	2014-2015 : Sciences historiques et sciences sociales	20			60
UE 74 Option	22	44	24	A choisir dans tous les enseignements existants en M	24			48
UE 75 Langue	1	4	20	Langue vivante (dispense si CLES obtenu en L)		224		44
UE 76 Outils	1	4	20	Informatique ou langues (y compris anciennes)		224		44
Total 1er semestre (S7)	10	30	184		88	56	8	324
2 ^{ème} semestre (S8)								
UE 81 Histoire Passerelle recherche	2	5	48	Séminaires de spécialité 4 EP au choix	24			72
UE 82 Histoire : séminaire diachronique	2	5	48	Histoire des villes (2012-2013)	24			72
UE 83 : Option ou stage	1	4	24	Au choix parmi tous les enseignements existants proposés	24			48

				en M ou stage (durée libre)				
UE 84 Langue	1	4	20	Langue vivante (dispense si CLES obtenu en L)		242		44
UE 85 Outils	1	4	20	Informatique, langue ou tt enseignement proposé par le directeur de mémoire		24		44
UE 86 Mémoire	3	8	300	soutenance				300
Total 2ème semestre (S8)	10	30	460		72	448		580
Total Master 1ère année ([M1] = maîtrise)	20	60	644		160	96	88	904

La modification proposée est minime.

Actuellement l'UE 71 « méthodologie » représente 24 ETD multipliée par quatre périodes (soit 96 ETD). Les enseignements ont lieu quatre fois devant un trop petit effectif ce qui n'est satisfaisant ni pour les enseignants, ni surtout pour les étudiants qui ont demandé à la responsable du master un renforcement de cette UE afin d'être plus encadrés. On se propose donc de réunir l'ensemble des étudiants de Master 1 Histoire-recherche pour les EP 1 et EP 2 (20 heures). En effet un cours de ce genre existe en L2 mais ne suffit pas pour faire un master, de l'aveu même des étudiants. Pour l'EP 3 (8 TD), il est en revanche indispensable d'avoir un petit effectif car chacune des quatre périodes (Antiquité, Moyen Âge, époques moderne et contemporaine) ont des instruments de travail différents, des archives différentes et des méthodes spécifiques. Il pourra se conjuguer à une soutenance à mi parcours afin de renforcer encore l'encadrement. On rappelle que cette UE 71 peut être prise par les étudiants de MEEF, dans le cadre de leur initiation à la recherche ; ou par des étudiants qui arrivent directement en M2 dans le cadre d'une UE optionnelle. Les EP 1 et 2 seront mutualisées avec le master Alimentation. Cette UE est aussi ouverte aux étudiants du master Archéologie.

On passe donc de 96 ETD en 2013-2014 à 68 ETD en 2014-2015, soit une économie de 28 ETD.

Pour les étudiants, on passerait de 24 heures (situation 2013-2014) à 28 pour cette UE 71 en 2014-2015. Les quatre heures supplémentaires en volume horaire pour l'étudiant dans cette UE sont compensées par la baisse de 4 heures CM dans l'UE 73. Ce qui ne change donc rien à la charge de l'étudiant tout en permettant un bien meilleur encadrement, un effectif regroupé et une économie en coût horaire.

Cursus Master Sciences et Technologies

1^{ère} année (ancienne version)

En Master, les TD correspondent à des travaux dirigés sur papier ou sur machine.

MASTER 1 ^{ère} année (M1) = 60 crédits européens [ECTS] soit 30 crédits par semestre							
Semestre / UE	C O E F	E C T S	Éléments Constitutifs	CM	TD	TP	Durée Totale
1^{er} semestre (S7)							
Bases de Données	3	3	Fondements Logiques des BD	16	14		30
	2	2	Implémentation et Optimisation des BD	10	10		20
Génie Logiciel	3	3	Architecture et Frameworks de Développement	14		16	30
	2	2	Motifs de Conception	8		12	20
Informatique Décisionnelle	3	3	Gestion de Projet	14	16		30
	1	1	IHM & Tableaux de Bord	4	4	2	10
	1	1	Modélisation Multidimensionnelle	4	6		10
Projet Décisionnel	5	3	Projet Décisionnel		30		30
Statistiques	5	5	Statistiques pour l'Analyse de Données	20	20	10	50
Formation Humaine et à l'Entreprise	2	3	Anglais	10	10	10	30
	1,5	2	Droit Social et Droit Commercial	10	10		20
	1,5	2	Gestion	10	10		20
Total Semestre S7	30	30		120	130	50	300
2^{ème} semestre (S8)							
Bases de Données	3	3	Modèles de Données XML	10	10	10	30
	2	2	Systèmes d'Information Géographiques	10	6	4	20
Business Intelligent	2	2	Classification et Fouille de Données	12	4	4	20
	2	2	Commerce Électronique	10	6	4	20
	1	1	CRM & ERP	4	2	4	10
Projet Décisionnel	5	3	Projet Décisionnel		30		30
Systèmes d'Information	3	3	Conception et Certification des SI	10	10	10	30
	2	2	Sécurité dans les SI	10	10		20

Systèmes Répartis	3	3	Algorithmique Répartie	20	10		30
	2	2	Distribution et Dématérialisation	10		10	20
Formation Humaine et à l'Entreprise	1,5	2	Analyse Financière	10	10		20
	2	3	Anglais	10	10	10	30
	1,5	2	Marketing	10	10		20
Total Semestre S8	30	30		126	118	56	300
Total Année M1	60	60		246	248	106	600

Cursus Master Sciences et Technologies

1^{ère} année (nouvelle version)

Modifications en rouge

MASTER 1 ^{ère} année (M1) = 60 crédits européens [ECTS] soit 30 crédits par semestre							
Semestre / UE	C O E F	E C T S	Éléments Constitutifs	CM	TD	TP	Durée Totale
1^{er} semestre (S7)							
Bases de Données	2	2	Fondements Logiques des BD	10	10		20
	3	3	Implémentation et Optimisation des BD	14	16		30
Génie Logiciel	3	3	Architecture et Frameworks de Développement	14		16	30
	2	2	Motifs de Conception	8		12	20
Informatique Décisionnelle	2	2	Gestion de Projet	10	10		20
	3	3	Modélisation et Visualisation des Informations	14	14	2	30
Projet Décisionnel	5	3	Projet Décisionnel		30		30
Statistiques	5	5	Statistiques pour l'Analyse de Données	20	20	10	50
Formation Humaine et à l'Entreprise	3	3	Anglais	10	10	10	30
	1	2	Droit Social et Droit Commercial	10	10		20
	1	2	Gestion	10	10		20
Total Semestre S7	30	30		120	130	50	300
2^{ème} semestre (S8)							
Bases de Données	3	3	Modèles de Données XML	10	10	10	30
	2	2	Systèmes d'Information Géographiques	10	6	4	20
Informatique Décisionnelle	3	3	Classification et Clustering de Données	14	8	8	30
	2	2	Commerce Électronique et CRM	12	4	4	20
Projet Décisionnel	5	3	Projet Décisionnel		30		30
Systèmes d'Information	3	3	Conception et Certification des SI	10	10	10	30
	2	2	Sécurité dans les SI	10	10		20
Systèmes Répartis	3	3	Algorithmique Répartie	20	10		30
	2	2	Distribution et Dématérialisation	10		10	20

Formation Humaine et à l'Entreprise	1	2	Analyse Financière	10	10		20
	3	3	Anglais	10	10	10	30
	1	2	Marketing	10	10		20
Total Semestre S8	30	30		126	118	56	300
Total Année M1	60	60		246	248	106	600

Description des Unités d'Enseignement

Semestre 1 (S7)

Bases de Données (UE-BD1)

Fondements Logiques des Bases de Données (FLDB)

- **Prérequis** – Bases de données relationnelles (modèle, interrogation et conception).
- **Objectifs** – Étude du pouvoir d'expression des langages de requêtes relationnelles (algèbre, calcul, datalog) et leurs extensions.
- **Compétences** – Maîtriser les propriétés logiques de divers langages relationnels.
- **Contenu** – Rappels sur les requêtes relationnelles étendues, récursivité et négation, propriétés logiques et réécriture de requête, pouvoir d'expression, extension (objet, personnalisation ...).

Implémentation et Optimisation des Bases de Données (IODB)

- **Prérequis** – Bases de données relationnelles (modèle, interrogation et conception), structures de données.
- **Objectifs** – Étudier et comprendre les mécanismes physiques d'évaluation des requêtes.
- **Compétences** – Savoir configurer un SGBD pour répondre à une problématique d'optimisation.
- **Contenu** – Organisation physique des données, indexation, implantation des opérateurs algébriques, exécution et optimisation des requêtes, **bases de données NoSQL**.

Génie Logiciel (UE-GL)

Architecture et Frameworks de Développement (AFD)

- **Prérequis** – Génie logiciel, conception objet, programmation objet.
- **Objectifs** – Comprendre les architectures des applications.
- **Compétences** – Maîtriser les principaux frameworks de développement.
- **Contenu** – Étude et mise en œuvre des principaux frameworks de développement.

Motifs de Conception (MC)

- **Prérequis** – Génie logiciel, conception objet, programmation objet.
- **Objectifs** – Réalisation de logiciels (conception, programmation et tests) dans un environnement objet au moyen de modèles de conception.
- **Compétences** – Savoir identifier quel type de modèle de conception utiliser ; être capable de mettre en œuvre un modèle de conception courant (adaptateur / façade / MVC / fabrique / stratégie / observateur / décorateur / médiateur ...) appliqué à un logiciel ou aux tests logiciels, comprendre et pratiquer la Programmation Orientée Aspect (application du modèle « décorateur » à la programmation).
- **Contenu** – Étude théorique et pratique des modèles de conception les plus courants et mise en œuvre à partir de cas réels (programmation et illustration par le langage Java) ; découverte des modèles de conception appliqués aux tests logiciels ; initiation à et pratique de la programmation orientée aspects ; introduction à l'approche pilotée par les modèles.

Informatique Décisionnelle (UE-ID1)

Gestion de Projet (GP)

- **Prérequis** – Aucun.
- **Objectifs** – Acquérir les concepts et méthodes nécessaires pour mener des projets

informatiques dans un contexte de type professionnel.

- **Compétences** – Savoir exprimer les besoins et définir les objectifs à atteindre ; identifier les actions à entreprendre ; établir une planification initiale ; définir un tableau de bord pour suivre la réalisation le projet.
- **Contenu** – Définition des éléments de projet (définition du projet : cas des systèmes d'information ; l'organisation et les responsabilités ; le lancement du projet) ; expression des besoins (cahiers des charges ; les méthodes d'expression des besoins) ; conduite des projets (phases du projet : définition et contenu ; estimation des projets informatiques ; organisation et planification du projet) ; suivi des projets (gestion des risques et conduite du changement ; gestion des coûts et pilotage du projet) ; anticipation des actions de maintenance (MCO) ; étude de cas.

Modélisation et Visualisation des Informations (MVI)

- **Prérequis** – Bases de données relationnelles (modèle, interrogation et conception), bases de l'interaction Homme-Machine.
- **Objectifs** – Connaître les bases de la modélisation multidimensionnelle ; connaître les techniques de représentation de données massives ainsi que les recommandations ergonomiques qui président à leur bonne utilisation.
- **Compétences** – Savoir modéliser une base de données multidimensionnelle ; choisir et utiliser un système de représentation adapté à la visualisation d'informations ; connaître les principales recommandations ergonomiques en matière de visualisation et savoir les appliquer ; évaluer la qualité d'une interface interactive de visualisation d'information.
- **Contenu** – (1) Schéma en étoile et extensions. (2) Introduction et rappel : principe généraux en ergonomie des interfaces interactives ; principes ergonomiques généraux liés à la vision et la visualisation d'information ; types d'organisation et de visualisation des données : tabulaire (2D), 3D, hiérarchique, graphes, textes, intégrant une dimension temporelle (2,5D) ; recommandation ergonomiques spécifiques à un type de visualisations données ; évaluation des interfaces interactives : application au cas de la visualisation d'information ; recherches actuelles en visualisation.

Projet Décisionnel (UE-PD1)

Projet Décisionnel (PD1)

- **Prérequis** – Génie logiciel, conception et développement d'application.
- **Objectifs** – Acquérir une méthodologie de développement d'applications en contexte industriel réel, dans le cas d'un projet de taille importante dans le domaine des systèmes d'informations et de l'informatique décisionnelle, avec un sujet en rapport avec les thèmes de recherche de l'équipe pédagogique.
- **Compétences** – Savoir travailler en équipe ; savoir rédiger et présenter des livrables en anglais ; savoir mettre en œuvre les différents cycles de la gestion de projet.
- **Contenu** – Phase de veille technologique ; phase de rédaction de cahier des charges.

Statistiques (UE-ST)

Statistiques pour l'Analyse des Données (SAD)

- **Prérequis** – Calcul matriciel, fonctions de plusieurs variables, statistiques.
- **Objectifs** – Connaissance et mise en œuvre des principales techniques d'étude et d'analyse de données et mise en œuvre sur des logiciels d'analyse statistique des données.
- **Compétences** – Savoir mettre en œuvre des principales techniques d'étude et d'analyse de données.
- **Contenu** – Études de données multidimensionnelles quantitatives puis qualitatives : régression, analyse en composantes principales, analyse factorielle discriminante, analyse factorielle des correspondances ; variantes et extensions de ces méthodes.

Formation Humaine et à l'Entreprise (UE-HE1)

Anglais (ANG1)

- **Prérequis** – Cours d'anglais de niveau licence.
- **Objectifs** – Acquérir une maîtrise en anglais professionnel pour l'oral et l'écrit.
- **Compétences** – Pouvoir discuter et se faire comprendre lors de réunions, négociations ; pouvoir s'entretenir avec des collègues, des clients, des visiteurs, pouvoir écrire un rapport technique en donnant des appréciations pointues ; savoir résumer en anglais des textes techniques et généraux en français ; rédiger un CV et une lettre de motivation ; traduire des textes techniques et professionnels.
- **Contenu** – Production orale ; production écrite.

Droit Social et Commercial (DSC)

- **Prérequis** – Avoir les notions élémentaires en introduction au droit et dans la théorie générale des obligations.
- **Objectifs** – Sensibiliser à la prise en compte de l'environnement juridique commercial et social de l'entreprise afin de participer à la maîtrise des risques encourus et au respect des obligations légales.
- **Compétences** – Comprendre la gestion de l'entreprise ; être capable de dialoguer avec les différents responsables de services de l'entreprise, les différents partenaires de l'entreprise et les pouvoirs publics.
- **Contenu** – (1) Droit commercial: le contrat commercial, construction, préambule, nature, obligations, clause, évaluation des risques, mesure des conséquences commerciales, enjeux, prévenir et gérer les situations de contentieux, les règles de droit de la concurrence, les responsabilités pénales. (2) Droit social : le cadre du droit et de la législation du travail et ses juridictions : le recrutement et l'embauche, le contrat de travail, forme, clauses, obligations, exécution, risques gestion des conflits.

Gestion (GST)

- **Prérequis** – Avoir des notions élémentaires en comptabilité générale.
- **Objectifs** – Appréhender et comprendre les contraintes, les outils de gestion et de pilotage des activités de l'entreprise.
- **Compétences** – Comprendre la gestion de l'entreprise ; être capable de dialoguer avec les différents responsables de services de l'entreprise.
- **Contenu** – (1) Gestion des flux, le cycle d'exploitation, le besoin en fonds de roulement. (2) Gestion des stocks, les stocks, les coûts. (3) Gestion budgétaire, la démarche budgétaire, les budgets. (4) Gestion des risques, les risques professionnels, gestion de crise. (5) Gestion prévisionnelle, les tableaux de bord, le financement des investissements.

Semestre 2 (S8)

Bases de Données (UE-BD1)

Modèles de Données XML (XML)

- **Prérequis** – Théorie des langages, bases de données (conception et interrogation).
- **Objectifs** – Étudier XML en considérant non seulement ses aspects technologiques mais aussi des concepts théoriques nécessaires à leur implantation.
- **Compétences** – Maîtriser les propriétés des données semi-structurées et des standards liés au format XML.
- **Contenu** – Introduction à XML, notion de document, notion de schéma, DTD, XML Schema et Relax NG, Validation (automates d'arbres), XPath, contraintes d'intégrité, Xquery, XSLT, BD XML (natives ou au dessus de BDR), API.

Systèmes d'Information Géographique (SIG)

- **Prérequis** – UE Base de données du semestre 1.
- **Objectifs** – Connaître les fondements des Systèmes d'Information Géographique (SIG) ; ce cours se focalise sur les bases de données géographiques et les outils d'analyse spatiale ; ce cours est illustré par des exemples concrets et l'utilisation pratique de SIG.
- **Compétences** – Savoir mettre en place une base de données géographiques et les outils associés d'analyse et de visualisation.
- **Contenu** – (1) Modélisation et spécificité des données géographiques. (2) Requêtes spatiales et spatio-temporelles sous PostGIS. (3) Analyse spatiale à l'aide d'outils open source. (4) Échange de données géographiques à l'aide de format XML : GML, KML, GPX. (5) Visualisation de données géographiques sur des serveurs cartographiques Web.

Informatique Décisionnelle (UE-ID2)

Classification et Clustering de Données (CFD)

- **Prérequis** – UE Statistiques du premier semestre de M1.
- **Objectifs** – Connaître les principales étapes et tâches d'un processus de découverte de connaissance.
- **Compétences** – Savoir mettre en œuvre quelques techniques usuelles de clustering et classification.
- **Contenu** – Étapes d'un processus de découverte de connaissances, quelques méthodes de clustering (distance ultra-métrique, classification hiérarchique ascendante, k-means, k-medoids, etc.) ; une première méthode de classification (arbres de décision), clustering et classification sur des logiciels de type SAS ou S+ ; définitions de distances et indices de similarité, classification ascendante hiérarchique, distances ultra-métriques ; construction d'un arbre hiérarchique ascendant et algorithmes d'agrégation basés sur une métrique ; notions de classification hiérarchique descendante.

Commerce Électronique et CRM (CEC)

- **Prérequis** – Gestion et droit des entreprises, conception objet.
- **Objectifs** – Connaître les enjeux et les techniques du commerce électronique ; étudier l'impact de la relation client dans la stratégie de l'entreprise.
- **Compétences** – Savoir mettre en œuvre une solution de commerce électronique ; savoir mettre en œuvre et manipuler des outils de CRM et d'ERP.
- **Contenu** – (1) Analyse des enjeux et des composantes du commerce électronique ; les différentes catégories et moyens de télépaiement disponibles sont ensuite examinés, de même que les protocoles spécifiques au commerce électronique. (2) Le système d'information d'entreprise (typologie et composition) ; Customer Relationship Management (objectifs, mise en place, processus d'entreprise concernés, solutions et marché, étude d'une solution) ; Enterprise Ressources Planning (objectif, contexte de mise en place, gestion d'un projet ERP, niveau d'impact sur le SI et la DSI).

Projet Décisionnel (UE-PD2)

Projet Décisionnel (PD2)

- **Prérequis** – Les UE du premier semestre.
- **Objectifs** – Acquérir une méthodologie de développement d'applications en contexte industriel réel, dans le cas d'un projet de taille importante dans le domaine des systèmes d'informations et de l'informatique décisionnelle, avec un sujet en rapport avec les thèmes de recherche de l'équipe pédagogiques.
- **Compétences** – Savoir travailler en équipe ; savoir rédiger et présenter des livrables en anglais ; savoir mettre en œuvre les différents cycles de la gestion de projet.
- **Contenu** – Phases d'analyse et conception ; phase de développement et tests ; phase de recette et transition.

Systèmes d'Information (UE-SI)

Conception et Certification des Systèmes d'Information (CCSI)

- **Prérequis** – Maîtrise de la programmation et du génie logiciel, droit, gestion et gestion de projet.
- **Objectifs** – Connaître les méthodes de conception et mise en œuvre des systèmes d'information d'entreprise ; connaître les concepts d'assurance qualité et de qualité de service pour les mettre au service du système d'information de l'entreprise.
- **Compétences** – Participer activement à la conception et à la mise en œuvre d'applications et de services informatiques de qualité au sein de l'entreprise.
- **Contenu** – Systèmes d'information d'entreprise : urbanisation, intégration d'applications d'entreprise (EAI), architecture d'un système décisionnel ; phases clés dans la conception des SI : validation recette, plan de tests, mise en production, mesures d'accompagnement ; qualité du SI : enjeux de la qualité, modèles de maturité (CMM-I), qualité du logiciel (norme ISO/CEI 9126), qualité du processus de développement (norme ISO/CEI 12207), qualité des données, qualité des services informatiques (ITIL, ISO 20000), certification CGEIT.

Sécurité dans les Systèmes d'Information (SSI)

- **Prérequis** – Notions de base en bases de données, systèmes d'exploitation, réseaux.
- **Objectifs** – Connaître et comprendre les principales notions et techniques liées à la sécurité des systèmes d'information.
- **Compétences** – Savoir évaluer et participer à la mise en œuvre de la sécurité d'un système d'information.
- **Contenu** – Sécurité en tant que performance et qualité d'un système d'information : les objectifs d'une politique de sécurité, les principales techniques de la sécurité (contrôles d'accès, protection des informations, des ressources, du fonctionnement standard, supervision, cryptographie, chiffrement, gestion des clés), l'aspect organisationnel pour la sécurité ; les produits de sécurité, les normes de sécurité, des contextes particuliers d'application de la sécurité et les méthodes de maîtrise de la sécurité feront l'objet de recherches et d'exposés de la part des étudiants.

Systèmes Répartis (UE-SR)

Algorithmique Répartie (AR)

- **Prérequis** – Système d'exploitation, notions de base d'algorithmique séquentielle et de construction de programmes.
- **Objectifs** – Appréhender les concepts et la problématique inhérents à la répartition et à l'absence de mémoire partagée.
- **Compétences** – Savoir concevoir et développer des applications réparties.
- **Contenu** – Algorithmique répartie, horloge logique, causalité, ordre partiel/total, concurrence, cohérence ; étude et initiation à la conception d'algorithmes répartis : communication, exclusion mutuelle, synchronisation, état global, terminaison ; écriture de spécifications en PROMELA et leur simulation avec l'outil Spin.

Distribution et Dématérialisation (DD)

- **Prérequis** – Architecture réseaux IP, programmation système.
- **Objectifs** – Donner une vue d'ensemble des technologies permettant le Cloud Computing et la distribution d'applications en mode SaaS.
- **Compétences** – Mise en cluster de stations de travail ; distribution de traitements sur les nœuds.
- **Contenu** – Rappels de réseau ; principe de constitution d'un cluster ; Cloud Computing (concept, fonctionnement, exemples, problèmes sécuritaires liés à la délocalisation des applications et des données) ; distribution d'un traitement sur un cluster (modèle de programmation MapReduce, illustré de façon manuelle par MPI ou au moyen d'un

framework type Quizmt) ; de l'application au service (fonctionnement en mode SaaS).

Formation Humaine et à l'Entreprise (UE-HE2)

Analyse Financière (AF)

- **Prérequis** – Avoir des notions élémentaires en comptabilité générale et en comptabilité de gestion.
- **Objectifs** – Comprendre la gestion de l'entreprise ; être capable de dialoguer avec les services financiers de l'entreprise.
- **Compétences** – Réaliser une analyse financière pour porter un avis pertinent sur l'entreprise ; être capable de mesurer l'impact des décisions sur les comptes et les résultats de l'entreprise.
- **Contenu** – L'information comptable et le bilan financier ; l'analyse par les ratios, ratios de diagnostic d'équilibre financier, ratios de diagnostic de rentabilité ; la dynamique des flux et l'autofinancement, soldes intermédiaires de gestion, excédent brut d'exploitation ; la dynamique du cycle d'exploitation et le besoin de financement d'exploitation ; la trésorerie.

Anglais (ANG2)

- **Prérequis** – Cours d'anglais du S1.
- **Objectifs** – Acquérir une maîtrise en anglais équivalente à 750 points au test TOEIC.
- **Compétences** – Comprendre des communiqués à la radio, par téléphone, et savoir en extraire le contenu pertinent ; savoir lire des articles dans la presse générale et spécialisée.
- **Contenu** – Compréhension orale ; compréhension écrite.

Marketing (MKT)

- **Prérequis** – Gestion et droit des entreprises.
- **Objectifs** – Acquisition des notions et concepts de marketing de base dans le cadre d'un cursus spécialisé.
- **Compétences** – Capacité à utiliser les concepts clés dans le cadre d'études de cas et d'exercices.
- **Contenu** – Notions de marketing fondamental : le marketing dans l'entreprise, la démarche marketing, macro et micro environnements, le couple produit/marché, l'analyse concurrentielle, le consommateur, l'approche du plan marketing (mise en œuvre et contrôle), les objectifs, les options stratégiques (la segmentation, le ciblage, le positionnement, les sources de volumes) ; le marketing mix : les 4P, le marketing relationnel « one to one », e-marketing, les nouveaux médias interactifs (le marketing viral, le marketing expérientiel).

MASTER 1^{ère} année

Mention JURISTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN

Parcours DROIT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

Les modifications proposées à volume horaire constant:

1. Les matières intitulées « Principes de comptabilité » (6H) et « Technique d'entretien d'embauche » (5H) qui faisaient partie de l'UE 8-3 (second semestre) seront transférés sans changement à l'UE 7-3 (premier semestre).
2. Corrélativement, la matière intitulée « droits étrangers des affaires » (20h), qui faisait partie de l'UE 7-3 (premier semestre) sera transférée à l'UE 8-3 (second semestre) et s'intitulera désormais « Droits anglais et américain des affaires ». Le but de cette permutation est de permettre la mutualisation de la matière intitulée « droits étrangers des affaires » avec le M1 Juriste Européen.
3. Le cours intitulé « Transport international, logistique et assurances » (35H) qui fait partie de l'UE 8-4 sera transformé en deux cours : un nouveau cours intitulé « Principes généraux du Droit des assurances » (15H) et un cours intitulé « Transports internationaux-logistique et Risk management » (20H). Cette modification a pour but d'assurer aux étudiants une formation théorique en matière de droit des assurances qui leur permettrait de mieux saisir les interventions faites par des professionnels du droit des transports dans ce domaine.
4. Le cours intitulé « Mondialisation et grands contrats internationaux 2 » qui fait partie de l'UE 8-2 (45H) sera transformé en deux cours : un cours qui conservera le même intitulé (« Mondialisation et grands contrats internationaux 2 ») (30H) et un autre cours sera intitulé « Droit international privé approfondi - Conflits de juridictions et circulations des jugements » (15H). Cette modification a pour but d'assurer une meilleure lisibilité dans la maquette et correspond au contenu actuel du cours.

MASTER 1^{ère} année

Mention JURISTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN

Parcours DROIT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

I - Maquette des enseignements (ancienne maquette - en cours en 2013/14)

SEMESTRE 1 (S7)

UE7-1 (102H - Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
DROIT BANCAIRE	36H	15H	1.5	S1 = CC + Ecrit 3H S2 = Ecrit 3H	7
DROIT EUROPEEN DE LA CONCURRENCE	36H	15H	1.5	S1 = CC + Ecrit 3H S2 = Ecrit 3H	7

UE7-2 (45H - Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
MONDIALISATION ET GRANDS CONTRATS INTERNATIONAUX 1	25H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3
TECHNIQUES DE FINANCEMENT DU CONTRAT INTERNATIONAL 1	25H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3

UE7-3 (92H - Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
ANGLAIS JURIDIQUE	---	24H	1	S1 = Contrôle Continu S2 = Oral	1
ANGLAIS DES AFFAIRES	---	24H	1	S1 = Contrôle Continu S2 = Oral	1
LANGUE VIVANTE 2	---	24H	1	S1 = Contrôle Continu S2 = Oral	1
DROITS ETRANGERS DES AFFAIRES	20H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	1

UE7-4 (60H - Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
DROIT INTERNATIONAL PRIVE	30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3
ASPECTS FISCAUX DU COMMERCE INTERNATIONAL	30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3

SEMESTRE 2 (S8)

UE8-1 (102H - Coefficient 2)

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
DROIT SPECIAL DES SOCIETES	36H	15H	1.5	S1 = CC + Ecrit 3H S2 = Ecrit 3H	7
FISCALITE DES ENTREPRISES	36H	15H	1.5	S1 = CC + Ecrit 3H S2 = Ecrit 3H	7

UE8-2 (80H - Coefficient 1)

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	ECTS
MONDIALISATION ET GRANDS CONTRATS INTERNATIONAUX 2	45H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	4
TECHNIQUES DE FINANCEMENT DU CONTRAT INTERNATIONAL 2	35H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3

UE8-3 (83H - Coefficient 1)

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	ECTS
ANGLAIS JURIDIQUE	---	24H	1	S1 = Contrôle Continu S2 = Oral	1
ANGLAIS DES AFFAIRES	---	24H	1	S1 = Contrôle Continu S2 = Oral	1
LANGUE VIVANTE 2	---	24H	1	S1 = Contrôle Continu S2 = Oral	1
PRINCIPES DE COMPTABILITE	6H	---	---	Non sanctionné	---
TECHNIQUE D'ENTRETIEN D'EMBAUCHE	5H	---	---	Non sanctionné	---

UE8-4 (76H - Coefficient 1)

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	ECTS
DROIT DES PROCEDURES COLLECTIVES	36H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3
TRANSPORT INTERNATIONAL, LOGISTIQUE ET ASSURANCES	35H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3

MASTER 1^{ère} année

Mention JURISTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN

Parcours DROIT DES AFFAIRES INTERNATIONALES

I - Maquette des enseignements (**nouvelle maquette à compter de septembre 2014**)

SEMESTRE 1 (S7)

UE7-1 (102H) : Fondamentaux du droit des affaires 1

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
DROIT BANCAIRE	36H	15H	1.5	S1 = CC + Ecrit 3H S2 = Ecrit 3H	7
DROIT EUROPEEN DE LA CONCURRENCE	36H	15H	1.5	S1 = CC + Ecrit 3H S2 = Ecrit 3H	7

UE7-2 (50H) : Droit des Contrats internationaux 1

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
MONDIALISATION ET GRANDS CONTRATS INTERNATIONAUX 1	25H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	4
TECHNIQUES DE FINANCEMENT DU CONTRAT INTERNATIONAL 1	25H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3

UE7-3 (92 83H) : Langues et entreprise

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
ANGLAIS JURIDIQUE	---	24H	1	S1 = Contrôle Continu S2 = Oral	1
ANGLAIS DES AFFAIRES	---	24H	1	S1 = Contrôle Continu S2 = Oral	1
LANGUE VIVANTE 2	---	24H	1	S1 = Contrôle Continu S2 = Oral	1
PRINCIPES DE COMPTABILITE	6H	---	---	Non sanctionné	---
TECHNIQUE D'ENTRETIEN D'EMBAUCHE	5H	---	---	Non sanctionné	---
DROITS ETRANGERS DES AFFAIRES	20H	---	4	S1 = Oral S2 = Oral	4

UE7-4 (60H - Coefficient 1) : Droit international privé et fiscalité internationale

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
DROIT INTERNATIONAL PRIVE	30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3
ASPECTS FISCAUX DU COMMERCE INTERNATIONAL	30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3

SEMESTRE 2 (S8)

UE8-1 (102H) : Fondamentaux du droit des affaires 2

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
DROIT SPECIAL DES SOCIETES	36H	15H	1.5	S1 = CC + Ecrit 3H S2 = Ecrit 3H	7
FISCALITE DES ENTREPRISES	36H	15H	1.5	S1 = CC + Ecrit 3H S2 = Ecrit 3H	7

UE8-2 (80H) : Droit des Contrats internationaux 2

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	ECTS
MONDIALISATION ET GRANDS CONTRATS INTERNATIONAUX 2	45 30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	4 3
DROIT INTERNATIONAL PRIVE APPROFONDI - CONFLITS DE JURIDICTIONS ET CIRCULATIONS DES JUGEMENTS	15H	---	1	S1 = Oral/Ecrit S2 = Oral/Ecrit	1
TECHNIQUES DE FINANCEMENT DU CONTRAT INTERNATIONAL 2	35H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3

UE8-3 (83 92H) Langues et droit comparé

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	ECTS
ANGLAIS JURIDIQUE	---	24H	1	S1 = Contrôle Continu S2 = Oral	1
ANGLAIS DES AFFAIRES	---	24H	1	S1 = Contrôle Continu S2 = Oral	1
LANGUE VIVANTE 2	---	24H	1	S1 = Contrôle Continu S2 = Oral	1
PRINCIPES DE COMPTABILITE	6H	---	---	Non sanctionné	---
TECHNIQUE D'ENTRETIEN D'EMBAUCHE	5H	---	---	Non sanctionné	---
DROITS ANGLAIS ET AMERICAIN DES AFFAIRES	20H	---	1	S1 = Oral Ecrit S2 = Oral	1

UE8-4 (716H) : Traitement juridique des difficultés de l'entreprise

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	ECTS
DROIT DES PROCEDURES COLLECTIVES	36H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3
TRANSPORT INTERNATIONAL, LOGISTIQUE ET ASSURANCES	35H	---	4	S1 = Oral S2 = Oral	3
PRINCIPES GENERAUX DU DROIT DES ASSURANCES	15H	---	1	S1 = Ecrit S2 = Ecrit	32
TRANSPORTS INTERNATIONAUX-LOGISTIQUE ET RISK MANAGEMENT	20H	---	---	Non sanctionné	---

MASTER 1^{ère} année

Mention JURISTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN

Parcours DROIT ET LANGUES

I - Maquette des enseignements

SEMESTRE 1 (S7)

UE 7-1 Droit de l'Union Européenne (66H - Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
DROIT EUROPEEN DE LA CONCURRENCE	36H	---	1.5	S1 = Oral S2 = Oral	3
CONTENTIEUX DE L'UNION EUROPEENNE	30H	---	1.5	S1 = Ecrit S2 = Ecrit ou oral	3

UE 7-2 Droit international (60H - Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
UNE MATIERE AU CHOIX :					
DROIT INTERNATIONAL PRIVE	30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3
DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE	30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3

UE 7-3 Techniques juridiques (35H - Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
TECHNIQUES CONTRACTUELLES CONTRATS INTERNES (15H) CONTRATS INTERNATIONAUX (15H)	25H	---	1	S1 = Ecrit ou oral S2 = Ecrit ou oral	3
INSERTION PROFESSIONNELLE	---	10H		Non sanctionné	-

UE 7-4 Traduction et terminologie (86H - Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
TRADUCTION JURIDIQUE VERS LE FRANÇAIS	---	12H	1	S1 = Contrôle continu S2 = Oral	2
TERMINOLOGIE JURIDIQUE COMPAREE	12H	---	1	S1 = Ecrit S2 = Ecrit	3
TRADUCTION JURIDIQUE VERS LA LANGUE ETRANGERE (ANGLAIS)	---	20H	1.5	S1 = Contrôle continu S2 = Oral	4
DROIT ETRANGER (COURS EN ANGLAIS)	24H	---	1.5	S1 = Oral S2 = Oral	4
UNE MATIERE AU CHOIX :					
LANGUE VIVANTE 2 (Allemand ou Espagnol)	---	18H	1	S1 = Contrôle continu S2 = Oral	2
LECTURE ET INTERPRETATION DE TEXTES JURIDIQUES EN LANGUE ETRANGERE (ANGLAIS)	---	18H	1	S1 = Contrôle continu S2 = Ecrit	2

SEMESTRE 2 (S8)

**SEMESTRE A L'ETRANGER DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOCRATES/ERASMUS
(Coefficient 6 - 30 ECTS)**

Ou

STAGE (Coefficient 6)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
RAPPORT DE STAGE	---	---	1	---	10
MEMOIRE	---	---	3.5	---	15
SOUTENANCE ORALE	---	---	1.5	---	5

MASTER 1^{ère} année

Mention JURISTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN

Parcours DROIT EUROPEEN

Légende des couleurs

H Enseignement mutualisé avec d'autres Master 1 (DAI, CJ...)

H Enseignement mutualisé entre les deux parcours (Droit Européen et Droit langue)

H Enseignement spécifique au parcours (dont les CM seront rémunérés en heures TD si l'effectif est inférieur à 17 étudiants)

I - Maquette des enseignements

SEMESTRE 1 (S7)

UE 7-1 Droit de l'Union Européenne (126H - Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
DROIT EUROPEEN DE LA CONCURRENCE	36H	15H	1.5	S1 = CC+Ecrit S2 = Ecrit	7
CONTENTIEUX DE L'UNION EUROPEENNE	30H	15H	1.5	S1 = CC+Ecrit S2 = Ecrit	7
POLITIQUES DE L'UNION EUROPEENNE	30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3

UE 7-2 Droit international (60H - Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
DROIT INTERNATIONAL PRIVE	30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3
DROIT INTERNATIONAL ECONOMIQUE	30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	3

UE 7-3 Techniques juridiques (35H - Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
UNE MATIERE AU CHOIX :					
TECHNIQUES CONTRACTUELLES CONTRATS INTERNES (15H) CONTRATS INTERNATIONAUX (15H)	25H	---	1	S1 = Ecrit ou oral S2 = Ecrit ou oral	3
INSERTION PROFESSIONNELLE	---	10H		Non sanctionné	-

UE 7-4 Traduction et terminologie (42H - Coefficient 1)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
TRADUCTION JURIDIQUE VERS LE FRANÇAIS	---	12H	1	S1 = Contrôle continu S2 = Oral	1
TERMINOLOGIE JURIDIQUE COMPAREE	12H	---	1	S1 = Ecrit S2 = Ecrit	1
UNE MATIERE AU CHOIX :					
LANGUE VIVANTE 2 (Allemand ou Espagnol)	---	18H	1	S1 = Contrôle continu S2 = Oral	2
LECTURE ET INTERPRETATION DE TEXTES JURIDIQUES EN LANGUE ETRANGERE (ANGLAIS)	---	18H	1	S1 = Contrôle continu S2 = Oral	2

SEMESTRE 2 (S8)

UE 8-1 Droit de l'Union Européenne (159H - Coefficient 2)					
MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
MONDIALISATION ET GRANDS CONTRATS INTERNATIONAUX 2	30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	4
DROIT DU MARCHE INTERIEUR	30H	15H	1.5	S1 = CC+Ecrit S2 = Ecrit	7
PROPRIETE INTELLECTUELLE	24H	---	1	S1 = Oral	4

				S2 = Oral	
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	4
DROIT EUROPEEN DES DROITS DE L'HOMME	30H	---	1	S1 = Oral S2 = Oral	4

UE 8-2 Langues (25 ou 33H - Coefficient 1)

MATIERES	COURS	TD	COEFFICIENT	TYPE D'EXAMEN PAR SESSION	CR. EUROPEEN
INTERPRETATION DES TEXTES JURIDIQUES EN ANGLAIS	---	20H	1	S1 = CC S2 = Ecrit	5
UNE MATIERE AU CHOIX :					
DROIT ANGLO-AMERICAIN DES AFFAIRES	10H		1	S1 = CC S2 = Oral	2
LANGUE VIVANTE 2 (Allemand ou Espagnol)	---	18H	1	S1 = CC S2 = Oral	2

Demande de modification des modalités de contrôle des connaissances pour toute la partie
« Séminaires transversaux ICD » des masters 1 Recherche rénovés (Anglais, Espagnol,
Lettres)

Les modifications sont indiquées en rouge par rapport à ce qui a été voté au CEVU du 25 juin
2014.

Tableau de contrôle des connaissances

SEMESTRE 7

MISE EN PLACE EN SEPTEMBRE 2014

Eléments constitutifs regroupés par U.E.	Régime général				Régime spécial d'études		
	1ère session		2ème session		1ère session		2ème se
	Type de contrôle (CC et/ou ET) Type d'épreuve E ou O	Coeff.	Type de contrôle (CC et/ou ET) Type d'épreuve E ou O	Coeff.	Type d'épreuve E ou O	Coeff.	Type d'épreuve E ou O
UE 7.0 – SEMINAIRES ICD	CC E	3	ET E	3	E	3	E

SEMESTRE 8

MISE EN PLACE EN SEPTEMBRE 2014

Eléments constitutifs regroupés par U.E	Régime général				Régime spécial d'étude		
	1ère session		2ème session		1ère session		2ème s
	Type de contrôle (CC et/ou ET) Type d'épreuve E ou O	Coeff.	Type de contrôle (CC et/ou ET) Type d'épreuve E ou O	Coeff.	Type d'épreuve E ou O	Coeff.	Type d'épreuv e E ou O
UE 8.0 – SEMINAIRES ICD	CC E	3	ET E	3	E	3	E

Master Recherche : Études Ibériques et Latino-américaines (EILA)

(Propositions de modifications pour la deuxième année)

Le Master propose la seule formation présentielle en France dans le domaine des Études Culturelles spécialisées dans les aires culturelles ibériques et latino-américaines. Il est adossé au Laboratoire Interactions Culturelles et Discursives (ICD).

Structure de la formation

Première année

Master 1 Semestre 1 (S7)

UE	Intitulé	CM	TD	TP	HETD	Durée totale/ étudiant	Coef	ECTS
UE 91 Séminaires	Culture populaire, culture savante et le vulgaire : Espagne, XVI-XVII siècles (I)		18		18	18	2	4
	Culture et politique : Amérique latine (I)		18		18	18	2	4
	Diversité culturelle et citoyenneté : Brésil (I)		18		18	18	2	4
	Education et projet politique en Espagne des Lumières au libéralisme (I)		18		18	18	2	4
	La littérature latino-américaine au prisme du genre (I)		18		18	18	2	4
	Diversités culturelles et linguistiques dans la littérature: Espagne XIX-XX siècles (I)		18		18	18	2	4
			108		108	108	12	24
UE 92 Tronc commun	Méthodologie de la recherche (I)	12					1	1
	Dynamiques du pouvoir (I)	12					1	1
	Utopies et réalités (I)	12					1	1
		36					3	3
UE 93 Travail de recherche							3	3
Total S7		36	108		108	108	18	30

Master 1 Semestre 2 (S8)

UE	Intitulé	CM	TD	TP	HETD	Durée totale/étudiant	Coef	ECTS
UE 101 Séminaires	Culture populaire, culture savante et le vulgaire : Espagne, XVI-XVII siècles (II)		18		18	18	2	4
	Culture et politique : Amérique latine (II)		18		18	18	2	4
	Diversité culturelle et citoyenneté : Brésil (II)		18		18	18	2	4
	Education et projet politique en Espagne des Lumières au libéralisme (II)		18		18	18	2	4
	La littérature latino-américaine au prisme du genre (II)		18		18	18	2	4
	Diversités culturelles et linguistiques dans la littérature: Espagne XIX-XX siècles (II)		18		18	18	2	4
			108		108	108	12	24
UE 102 Tronc commun	Méthodologie de la recherche (II)	12					1	1
	Dynamiques du pouvoir (II)	12					1	1
	Utopies et réalités (II)	12					1	1
		36					3	3
UE 103 Travail de recherche							3	3
Total S8		36	108		108	108	18	30
Total année		72	216		216	216	36	60

Deuxième année transitoire 2014-2015

Master 2 Semestre 1 (S9)

	UE	Intitulé	CM	TD	TP	HETD	Durée totale/ étudiant	Coef	ECTS
Séminaires de Littérature	UE 91 Littérature	Littérature espagnole		12		12	12	2	3
		Littérature latino-américaine		12		12	12	2	3
				24		24	24	4	6
Séminaires de Recherche	UE 92	Savoirs de la littérature		12		12	12	1	3
		Textes, images, représentations		12		12	12	1	3
		Pratiques culturelles Espagne		12		12	12	1	3
		Territoires, diversité, citoyenneté		12		12	12	1	3
		Idéologies et représentations en Espagne au Siècle d'Or		12		12	12	1	3
		Amérique Latine : culture et politique		12		12	12	1	3
				72		72	72	6	18
Travail de recherche	UE 93							5	6
TOTAL S9				96		96	96	15	30

Master 2 Semestre 2 (S10)

	UE	Intitulé	CM	TD	TP	HETD	Durée totale/ étudiant	Coef	ECTS
Séminaires de Civilisation	UE 101	Civilisation espagnole		12		12	12	2	3
		Civilisation latino-américaine		12		12	12	2	3
				24		24	24	4	6
Séminaires de Recherche	UE 102 Séminaires	Savoirs de la littérature		12		12	12	1	3
		Textes, images, représentations		12		12	12	1	3
		Pratiques culturelles Espagne		12		12	12	1	3
		Territoires, diversité, citoyenneté		12		12	12	1	3
		Idéologies et représentations en Espagne au Siècle d'Or		12		12	12	1	3
		Amérique Latine : culture et politique		12		12	12	1	3
				72		72	72	6	18
Travail de recherche	UE 103							5	6
	Total S10			96		96	96	15	30
	Total année			192		192	192	30	60
	Total Master		72	408		408	408	66	120

ORTHOPHONIE
MCC 2014-2015 – 1^{ère} année et 2^{ème} année

1. Modalités de contrôle des connaissances de la 1ère année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S1) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S2) en mai ; 2^{ème} session en juin pour les S1 et S2. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

Le passage en 2^{ème} année d'orthophonie est autorisé avec une dette maximale de deux UE. Les UE devront être validées au plus tard en fin de 3^{ème} année.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat de l'Ecole d'Orthophonie.

CONTROLE DES CONNAISSANCES 1A 2014-2015

ANNEE 1 - SEMESTRE 1 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session (janvier)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage ¹	1	60	CC (/20) ET (/40)	E	1	60	ET	E	4h	4
UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologique du développement	1	60	ET	E	1	60	ET	E	4h	3
UE 1.3.1 Sciences de l'éducation ²	1	40	CC (/20) ET (/20)	E/O	1	40	ET	E/O	—	3
UE 2.1 Notion de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	1	40	CC (/10) ET (/30)	E	1	40	ET	E	1h	3
UE 2.2.1 Neurosciences 1	1	40	ET	E	1	40	ET	E	1h	3
UE 2.3.1 Etude de l'audition	1	40	CC (/10) ET (/30)	E	1	40	ET	E	1h	3
UE 3.1 Physique générale et acoustique	1	30	ET	E	1	30	ET	E	2h	3
UE 4.1 Connaissance et historique de la profession	1	20	ET	E	1	30	ET	E	1h	3
UE 8.4 Langues 1	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E	—	3

¹

Semestre 1	durée 4h - note totale /60	CC/20	examen /40
dvpt et bilinguisme	2h		/20
phonétique	1h	/10	/10
écrit et orthog	30 min		/5
linguistique générale	30 min	/10	/5

² Note de CC composée de 5/5 pour l'exposé de J Rolo et 15 pour dossier d'E Nal ; oral /20 E Nal

CONTROLE DES CONNAISSANCES 1A 2014-2015

ANNEE 1 - SEMESTRE 2 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session (mai)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage ³	1	80	CC (/40) ET (/40)	E	1	80	ET	E	5h	4
UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication	1	20	ET	E	1	20	ET	E	1h	3
UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société	1	30	CC (/10) ET (/20)	E	1	30	ET	E/O	2h	3
UE 2.2.2 Neurosciences 2	1	40	ET	E	1	40	ET	E	1h	3
UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	1	40	CC (/10) ET (/30)	E	1	40	ET	E	1h	3
UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement	1	40	ET	E	1	40	ET	E	1h	4
UE 3.2 Imagerie, Explorations et investigations	1	40	ET	E	1	40	ET	E	1h	3
UE 8.1 Infectiologie et hygiène	1		CC	E/O	1		CC	E/O	—	1
UE 8.2 Formation aux gestes et aux soins d'urgence niv. 2	1		A.F.G.S.U		1		A.F.G.S.U		—	1
UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique	1	20	ET	E	1	20	ET	E	1h	2
UE 8.7 C2i 1	1	20	CC	E	1	20	ET	E	—	2

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.1 Stage de découverte 1 : Stage en milieu scolaire	Stage et rapport à valider	3

3

Semestre 2	durée 5h - note totale /80	CC /40	examen /40
syntaxe	2h	CC/20	/20
phono	1h		/10
lex et morpho	1h	CC/10	/5
sémantiq et pragm	1h	CC/10	/5

2. Modalités de contrôle des connaissances de la 2ème année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S3) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S4) en mai ; 2^{ème} session en juin, pour les S3 et S4. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

Le passage en 3^{ème} année d'orthophonie est autorisé avec une dette maximale de deux UE. Les UE devront être validées au plus tard en fin de 3^{ème} année.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat de l'Ecole d'Orthophonie.

ANNEE 2 - SEMESTRE 3**Enseignements théoriques**

	1 ^{ère} session (janvier)				2 ^{ème} session (juin)				ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve	
UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique	1	60	ET/CC	E	1	60	ET/CC	E	4
UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie	1	60	ET/CC	E	1	60	ET/CC	E	4
UE 2.6 Psychiatrie	1	30	ET	E	1	30	ET/CC	E	3
UE 2.7 Notions de pharmacologie	1	20	ET	E	1	20	ET/CC	E	2
UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	1	40	ET	E	1	40	ET	E	4
UE 7.1 Documentation et bibliographie	1	20	CC	E/O	1	20	CC	E/O	2
UE 7.2 Statistiques 1	1	30	CC	E/O	1	30	CC	E/O	3
UE 8.5 Langues 2	1	30	CC	E/O	1	30	CC	E/O	2
UE 9.2 Intervention et promotion de la santé	1	30	ET	E/O	1	30	ET	E/O	3

Formation à la pratique clinique

	ECTS
UE 6.2 Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	3

Stage et rapport à valider

5

ANNEE 2 - SEMESTRE 4**Enseignements théoriques**

	1 ^{ère} session (mai)				2 ^{ème} session (juin)				ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve	
UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	1	60	ET/CC	E	1	60	ET/CC	E/O	4
UE 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	1	60	ET/CC	E	1	60	ET/CC	E/O	4
UE 1.3.2 Apprentissages et didactique ⁴	1	40	ET/CC	E et O	1	40	ET/CC	E/O	3
UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	1	40	CC/10 ET/30	E/O	1	40	ET/CC	E/O	4
UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication	1	40	ET/CC	E/O	1	40	ET/CC	E/O	4
UE 5.2.1 Apprentissage et	1	40	ET	E/O	1	40	ET/CC	E/O	4

⁴ Le CC est un dossier en lien avec l'UE stages du S4

développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture									
UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	1	40	ET	E/O	1	40	ET/CC	E/O	4

Formation à la pratique clinique

		ECTS
UE 6.3 Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins	Stage et rapport à valider	3

CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES DFASM

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu le code de la santé publique
- Vu le code de l'éducation, notamment le livre VI
- Vu le décret n° 84 -932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur
- Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue de diplôme de formation générale en sciences médicales
- Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif a régime des études en vue du premier cycle et du deuxième cycle des études médicales
- Vu les délibérations du Conseil d'U.F.R. dans sa séance du xxxxxxxxx
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université François Rabelais du xxxxxxxxxxxxxxxxx

A R R E T E

Première année du diplôme de formation approfondi en sciences médicales (DFASM1)

- **Titre 1 – Dispositions générales**

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 12 périodes de stages (validant 36 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS).

En DFASM1 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps plein sur une durée d'un demi-trimestre.

Enseignements	Nature de l'épreuve		ECTS	Semestre
	Session 1	Session 2		
Enseignements théoriques				
Unités d'enseignement transversales				
Dermatologie	E	E	2	S1
Ophtalmologie	E	E	2	S1
LCA - Lecture Critique d'Articles	E	E	2	S1
Cancérologie	E	E	1	S1
Douleurs soins palliatifs	E	E	2	S1
ORL	E	E	2	S2
Stomatologie - Chirurgie maxillo faciale	E	E	2	S2
Cardiologie	E	E	2	S2
Handicap	E	E	2	S2
Immunologie	E	E	2	S2
Bon usage du médicament – Module 10	E	E	1	S2
Unités d'enseignement intégrées				
Pneumologie	E	E	2	S1 – S2
Hématologie	E	E	2	S1 – S2
Gastrologie	E	E	2	S1 – S2
Rhumatologie	E	E	2	S1 – S2
Orthopédie	E	E	2	S1 – S2
Total Enseignements théoriques			30	
Enseignements optionnels				
Anglais/ ECN blancs / Stage M1 Recherche*/ UERSH**/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger*/ Formateurs AFGSU***/ Engagement citoyen**	E ou O	E ou O	2 à 4**	S1-S2
*Stage effectué en dehors du stage clinique				

Titre 2 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (février-mars) et à la fin du 2^{ème} semestre (juin), 2^{ème} session en août-septembre pour les semestres 1 et 2.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

Titre 3 – Validation

Enseignements théoriques <u>et</u> optionnels	Les UE transversales et intégrées doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20, ainsi que l'enseignement optionnel
Enseignements optionnels	4 ECTS doivent être obligatoirement validés par année. Possibilité d'anticiper les ECTS des années postérieures.
Stages hospitaliers	Validation des stages

La participation aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.

Le passage en DFASM2 est autorisé avec une dette maximale de deux UE (~~hors enseignements optionnels~~). Les UE devront être validées au plus tard à la fin du DFASM2.

Le passage en DFASM3 est autorisé si toutes les UE de DFASM1 et de DFASM2 sont validées à la fin du DFASM2 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

~~Toute absence à une garde pendant l'année, et non reprise par un co-externe, entraînera la non-validation du stage en cours, et pourra impliquer un redoublement.~~

Titre 4 – Redoublement

En cas de redoublement,

- le bénéfice reste acquis pour :
 - Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
 - Les enseignements optionnels validés
- les étudiants doivent de nouveau accomplir 12 mois de stage incluant les congés et les stages dont la validation n'a pas été obtenue. ~~A ces quatre mois s'ajoutent, dans la limite de douze mois incluant les congés annuels les stages de l'année concernée dont l'intéressé doit, le cas échéant, obtenir la validation.~~

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable

Titre 5 – Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Monsieur le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au service de la scolarité.

ANNEXE

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM1 2014/2015

				1 ^{ère} session			2 ^{ème} session			ECTS			
				Février			Mai-Juin				Août-Septembre		
Enseignements théoriques				Points	Epreuves	Durée	Points	Epreuves	Durée		Points	Epreuves	Durée
UE transversales	Dermatologie	20	Ecrit *	1 h		20	Ecrit *	1 h	2				
	Ophtalmologie	20	Ecrit *	1 h		20	Ecrit *	1 h	2				
	Cancérologie	20	20 QRU-QRM ou QROC en questions isolées	30 mn		20	20 QRU- QRM ou QROC en questions isolées	30 mn	1				
	Douleurs soins palliatifs	20	Ecrit *	1 h		20	Ecrit *	1 h	2				
	LCA	20	lecture de l'article (analyse d'articles scientifiques) : analyse d'article et QRM, QRU et/ou QROC	2h30		20	lecture de l'article (analyse d'articles scientifiques) : analyse d'article et QRM, QRU et/ou QROC	2h30	2				
	Bon usage du médicament – Module 10	20	20 QRU- QRM ou QROC en questions isolées	30 mn		20	20 QRU- QRM ou QROC en questions isolées	30 mn	1				
	ORL		20	Ecrit *	1 h	20	Ecrit *	1 h	2				
	Stomato -chirurgie maxillo faciale		20	Ecrit *	1 h	20	Ecrit *	1 h	2				
	Handicap		20	Ecrit *	1 h	20	Ecrit *	1 h	2				
	Immunologie		20	Ecrit *	1 h	20	Ecrit *	1 h	2				
	Cardiologie-Module 9		20	Ecrit **	1h30	20	Ecrit **	1h30	2				
UE intégrées	Pneumo (par groupe)	20	Ecrit *	1 h	20	Ecrit *	1 h	2					
	Hémato (par groupe)	20	Ecrit *	1 h	20	Ecrit *	1 h	2					
	Gastro (par groupe)	20	Ecrit *	1 h	20	Ecrit *	1 h	2					
	Rhumato (par groupe)	20	Ecrit *	1 h	20	Ecrit *	1 h	2					
	Ortho (par groupe)	20	Ecrit *	1 h	20	Ecrit *	1 h	2					
													30
Enseignements optionnels													
Anglais/ECN-blancs/Stage M1 Recherche/UEFSH/Médecine Générale/Médecine Humanitaire/Stage à l'étranger/Formateurs AFGSU/Engagement citoyen			Ecrit ou Oral			Ecrit ou Oral			Ecrit ou Oral			2 à 12	
Enseignements pratiques													
Stages hospitaliers		4 périodes										12	
Enseignements complémentaires													
C2I niveau 2 "métiers de la santé"		A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2										1	

Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2		A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2	21
			1
Total ECTS			48
Ecrit*		- 2 cas cliniques de 12 à 15 QRM ou QRU chacun - épreuve de 16 questions isolées QRU, QRM ou QROC	Les épreuves des unités transversales regrouperont deux matières l'une à la suite de l'autre, les sujets étant distribués en même temps.
Ecrit**		Cardio : - 2 cas cliniques de 12 à 15 QRM ou QRU chacun - épreuve de 16 questions isolées QRU, QRM ou QROC Module 9 : - 1 cas clinique de 12 à 15 QRM - 8 questions isolées QRU, QRM ou QROC	

**CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES
DU DIPLÔME DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES
DFASM**

Diplôme de formation approfondi en sciences médicales (DFASM2)

- **Titre 1 – Dispositions générales**

Le deuxième cycle des études médicales a pour objectif l'acquisition des compétences génériques permettant aux étudiants d'exercer par la suite, en milieu hospitalier ou en milieu ambulatoire, les fonctions du troisième cycle et d'acquérir les compétences professionnelles de la formation dans laquelle ils s'engageront au cours de leur spécialisation.

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Au cours du deuxième cycle, les étudiants effectuent 12 périodes de stages (validant 36 ECTS) et doivent effectuer au moins 25 gardes réparties sur les 3 années universitaires DFASM1, DFASM2 et DFASM3 (validant 4 ECTS).

En DFASM2 les étudiants effectuent chacun de leur stage à temps plein sur une durée d'un demi-trimestre.

Enseignements	Nature de l'épreuve		ECTS	Semestre
	Session 1	Session 2		
Enseignements théoriques				
Unités d'enseignement transversales				
Urologie	E	E	2	S1
Néphrologie	E	E	2	S1
Vieillessement-Gériatrie	E	E	2	S1
LCA	E	E	2	S1
Nutrition	E	E	2	S1
Diabétologie	E	E	2	S1
Endocrinologie	E	E	2	S1
Pathologies infectieuses	E	E	2	S2
Toxicologie	E	E	2	S2
Bon usage du médicament – Module 10	E	E	1	S2
Module ECNi	CC	E	3	S1-S2
Unités d'enseignement intégrées				
Affections gynécologiques et obstétricales	E	E	3	S1-S2
Affections de l'appareil neurologique	E	E	3	S2
Affections psychiatriques				
Affections du nourrisson et de l'enfant	E	E	3	S1 – S2
Total Enseignements théoriques			31	

●2014-2015 – Evaluation sur le programme de DFASM1 et DFASM2

Enseignements optionnels				
Stage M1 Recherche*/ UERSH**/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger*/ Formateurs AFGSU***/ Engagement citoyen**	E ou O	E ou O	2 à 4**	S1-S2
*Stage effectué en dehors du stage clinique ** 2 ECTS *** 12 ECTS				
Enseignements pratiques				
4 périodes de stages hospitaliers			12	S1-S2
Enseignements complémentaires (à valider avant la fin du DFASM2)				
C2I niveau 2 «métiers de la santé»	A valider par le Doyen	1	A valider avant la fin du DFASM2	
Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2	A valider par le Doyen	1	A valider avant la fin du DFASM2	

Titre 2 – Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (février-mars) et à la fin du 2^{ème} semestre (juin), 2^{ème} session en août-septembre pour les semestres 1 et 2. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

Titre 3 – Validation

Enseignements théoriques	Les UE transversales et intégrées doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements optionnels	4 ECTS doivent être obligatoirement validés par année. Possibilité d'anticiper les ECTS des années postérieures.
Stages hospitaliers	Validation des stages

La participation aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements optionnels.

Le passage en DFASM3 est autorisé si tous les enseignements de DFASM1 et de DFASM2 sont validés à la fin du DFASM2 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Toute absence à une garde pendant l'année, et non reprise par un co-externe, entrainera la non-validation du stage en cours, et pourra impliquer un redoublement.

Titre 4 – Redoublement

En cas de redoublement,

- le bénéfice reste acquis pour :
 - Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
 - Les enseignements optionnels validés
- les étudiants doivent de nouveau accomplir 12 mois de stage incluant les congés et les stages dont la validation n'a pas été obtenue.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable

Titre 5 – Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Monsieur le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au service de la scolarité.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES DFASM2 2014/2015

1^{ère} session						
Février				Mai-Juin		
Enseignements théoriques	Points	Epreuves	Durée	Points	Epreuves	Durée
UE transversales	Urologie	20	Ecrit *			
	Néphrologie	20	Ecrit *			
	Vieillessement-Gériatrie	20	Ecrit *			
	LCA	20	lecture de l'article (1 h) suivie d'1 heure de QRM, QRU et QROC			
	Nutrition	20	Ecrit *			
	Diabétologie	20	Ecrit *			
	Endocrinologie	20	Ecrit *			
	Pathologies infectieuses			20	Ecrit *	1 h
	Toxicologie			20	Pas d'examen en 2014-2015	1 h
	Bon usage du médicament – Module 10			20	Ecrit *	1 h
	Module ECNi	20	Contrôle continu	20	Contrôle continu	
UE intégrées	Affections gynécologiques et obstétricales	20	Ecrit * 1/3 des étudiants : Gynécologie 2/3 des étudiants : Obstétricie	20	Ecrit * 2/3 des étudiants : Gynécologie 1/3 des étudiants : Obstétricie	1 h 1 h
	Affections de l'appareil neurologique			20	Ecrit *	1 h
	Affections psychiatriques			20	Ecrit *	1 h
	Affections du nourrisson et de l'enfant	20	Ecrit *	20	Ecrit *	1 h
Enseignements optionnels						
	Stage M1 Recherche/ UERSH/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger/ Formateurs AFGSU/ Engagement citoyen**		Ecrit ou Oral ou Pratique		Ecrit ou Oral ou Pratique	
Enseignements pratiques						
	Stages hospitaliers				4 périodes	
Enseignements complémentaires						
	C2I niveau 2 "métiers de la santé"				A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2	
	Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2				A valider par le Doyen avant la fin du DFASM2	
Total ECTS						
Ecrit* - 2 cas cliniques de 12 à 15 QRM ou QRU chacun - épreuve de 16 questions isolées QRU, QRM ou QROC				Les épreuves des unités transversales les sujets étant distribués en même		



ÉCOLE RÉGIONALE DE SAGES-FEMMES DÉPARTEMENT UNIVERSITAIRE DE

2 boulevard Tonnellé – 37044 TOURS Cedex 9

☎ : 02 47 47 47 31 - 📠 : 02 47 47 82 23 - courriel : secretariat.esf@chu-tours.fr

Modalités de mise en œuvre de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (FASMa) et du contrôle des aptitudes et connaissances en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Sage-femme

Titre 1^{er}

La Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques sanctionne le deuxième cycle des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de sage-femme. Il comprend 4 semestres de formation, validés par l'obtention de 120 crédits européens, correspondant au niveau master.

Ces deux années se déroulent au sein de l'école de sages-femmes de Tours.

La formation comprend des enseignements théoriques et cliniques, et des stages auprès des professionnels de santé dont un stage préprofessionnel en S10.

Peuvent s'inscrire en 2^{ème} cycle des études en sciences maïeutiques, les étudiants titulaires du Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques.

La Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques (FASMa) comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués, pratiques et cliniques, et l'accomplissement de stages.

L'enseignement comprend un tronc commun permettant l'acquisition de compétences et de connaissances à visée professionnelle et scientifique, et un parcours personnalisé, choisi par l'étudiant en fin de FASMa1, lui permettant :

- soit, d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine de la maïeutique et de la santé périnatale
- soit d'approfondir ou de compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche, dans le cadre d'un parcours recherche initié au cours du DFGSMa ou lors d'une interruption du cursus au cours du 2^{ème} cycle après l'obtention de l'année de FASMa1 en vue d'obtenir un master 1 à visée scientifique.
- soit d'approfondir ou de compléter ses connaissances dans un domaine particulier autre que la maïeutique.

Les parcours personnalisés proposés à l'issue de la FASMa1 sont les suivants :

- parcours personnalisé maternités type 2B/3
- parcours personnalisé maternités type 1/2A
- parcours personnalisé Sage-femme libérale

- parcours personnalisé recherche

L'ensemble des enseignements tient compte des priorités de santé publique.

La présence des étudiants est obligatoire en stages.

Elle est également obligatoire lors des enseignements théoriques dispensés au sein de l'école de sages-femmes, des séances de travaux pratiques (TP), de travaux dirigés (TD) et d'enseignements dirigés (ED), des séances de pratique réflexive (ARC, APP, ateliers de simulation clinique).

Tous les étudiants peuvent bénéficier de chaque TP, TD, ED, ARC...organisés pendant l'année universitaire.

Lors d'absences, justifiées ou non, les TP, TD, ED, ARC...ne seront pas reprogrammés, sauf décision contraire de l'équipe pédagogique.

Les aptitudes et connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 60 ECTS par année.

Titre2

Évaluations des UE théoriques :

1. Organisation générale

Deux sessions sont organisées :

- Une 1^{ère} session au cours du 1^{er} semestre (S7 et S9), de septembre à décembre
- Une 1^{ère} session au cours du 2^{ème} semestre (S8), de janvier à mai
- Une 1^{ère} session au cours du 2^{ème} semestre (S10), de janvier à juillet
- Une 2^{ème} session fin août début septembre pour l'ensemble des semestres.

L'ensemble des UE théoriques est évalué lors de contrôles continus réalisés au cours des trois premiers semestres de la FASMa.

La participation au contrôle continu est obligatoire.

En S10, un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises et les capacités à synthétiser les connaissances acquises lors du second cycle.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) lors de la première session sont autorisés à se présenter à la deuxième session qui aura lieu au moins 15 jours après les résultats de la première session.

La note d'examen de deuxième session annule et remplace la moyenne obtenue au cours de la première session.

L'ensemble des UE théoriques est spécifique et fait partie de l'enseignement dispensé à tous les étudiants. (cf annexes 3 et 4)

Les UE théoriques sont réparties comme suit :

- UE spécifiques,
- UE d'ouverture (UEO),
- UE mémoire

Toutes les UE théoriques sont à valider indépendamment les unes des autres, la note minimale étant à 10/20.

Pour la FASMa 1, la réussite aux UE théoriques conditionne le passage dans l'année supérieure.

L'ensemble des UE théoriques doit être validé pour obtenir le DFASMa 1.

Pour la FASMa 2, la réussite aux UE théoriques et au Certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT) conditionne l'obtention du Diplôme d'État de sage-femme.

L'ensemble des UE et le CSCT doivent être validés pour obtenir le Diplôme d'État de sage-femme.

2. Modalités de contrôle de connaissances :

☛ **Pour les UE spécifiques** (hors UE mémoire)

Les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances sont définies par l'école de sages-femmes. Elles font appel à un contrôle continu et régulier et au CSCT en fin de FASMa2.

Les épreuves écrites sont de type QR, QROC, Cas cliniques. Le contrôle continu peut aussi reposer sur l'évaluation d'exposés (écrits et présentations orales), de travaux personnels (portfolios ou autres), de présentations orales de cas cliniques en ED, TP ou TD (démarche et raisonnement clinique, atelier de raisonnement clinique, atelier de prescription, atelier de simulation).

La durée des épreuves de 2^{ème} session est colligée dans les annexes 3 et 4.

Le CSCT comprend :

- une épreuve orale d'obstétrique
- une épreuve orale de gynécologie
- une épreuve orale de pédiatrie
- une épreuve clinique auprès d'une femme enceinte ou d'une parturiente ou d'une accouchée et/ou son nouveau-né.

Les épreuves sont évaluées par deux professionnels dont une sage-femme enseignante de la structure de formation et un autre professionnel désigné comme expert.

Chaque épreuve est validée par une note supérieure ou égale à 10/20 et est indépendante des autres.

☛ **Pour les UE d'ouverture**, cf. annexe UEO 2014-2015.

Au cours des 3 premiers semestres de la FASMa, l'étudiant devra choisir une UEO par semestre parmi celles proposées.

Une UEO de sport ne peut être choisie qu'une seule fois sur l'ensemble du 2^{ème} cycle.

Parcours UE Recherche Biomédicale et UE Recherche en Sciences Humaines: modules à choisir parmi les UEO proposées dans ce cadre pour les étudiants ayant débuté un parcours recherche en DFGSMa.

Les 4 UE de l'UERB ou UERSH peuvent aussi être validées sur une année universitaire dans 2 cas :

- lors d'une suspension d'études à l'issue de la FASMa1 validée. Cette demande doit être effectuée par écrit à la Directrice et au Directeur Technique et d'Enseignement de l'École de Sages-femmes accompagnée d'une lettre de motivation, pour se consacrer uniquement à la réalisation de l'UERB ou UERSH sur l'année universitaire considérée. La dérogation sera accordée par la Directrice après accord du Directeur Technique et d'Enseignement et du Directeur de l'UFR de médecine de Tours.
- lors d'un redoublement ou triplement d'une des deux années de la FASMa, sur demande écrite accompagnée d'une lettre de motivation. L'étudiant est alors tenu de valider au moins 3 des 4 UE nécessaires à l'obtention de l'UERB ou l'UERSH selon l'année de FASMa dans laquelle il se trouve. Il doit veiller à ce que la réalisation des UE considérées soit compatible avec l'emploi du temps de sa

formation théorique et clinique. L'UE restant éventuellement à valider au premier semestre de la FASMa2 devra aussi être compatible avec son futur emploi du temps. Cette autorisation est accordée par la Directrice après accord du Directeur Technique et d'Enseignement.

La validation des UEO est prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.

Pour la FASMa 1, la réussite aux UEO conditionne le passage dans l'année supérieure

L'ensemble des UEO doit être validé pour obtenir le DFASMa 1.

Pour la FASMa 2, la réussite aux UEO conditionne l'obtention du Diplôme d'État de sage-femme.

☛ **Pour les UE mémoire**

Le mémoire est un travail dactylographié individuel élaboré par l'étudiant, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire, en fonction de son projet professionnel ou de sujets proposés par les professionnels cliniciens ou enseignants chercheurs.

Il est soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche.

La méthodologie du travail de mémoire est abordée dans l'UE recherche.

L'UE comprend, en FASMa1 :

- La participation de l'étudiant à un **groupe d'émergence de thèmes**,
- La **recherche active d'un directeur de mémoire par l'étudiant**
- **Les rendez-vous de suivi**
- La rédaction et la présentation par l'étudiant d'un synopsis comprenant le thème, la question de recherche, l'hypothèse principale, les critères de jugement, la méthodologie retenue, les objectifs et la population d'étude.

La validation de cette UE en FASMa1 :

- l'étudiant effectue une présentation orale synthétique et explicative de son synopsis devant un jury constitué d'une personne experte en méthodologie de recherche, de deux membres de l'équipe pédagogique auxquels peuvent s'adjoindre des personnalités extérieures qualifiées dans le domaine présenté en première session d'examen et de la Directrice de l'École de Sages-femmes.

Si la note obtenue est inférieure à 10/20 en première session, l'étudiant est autorisé à le représenter pour la seconde session d'examen de l'année universitaire en cours.

La validation de ce travail de présentation conditionne le passage dans l'année supérieure.

L'UE comprend, en FASMa2 :

- La rédaction du mémoire de fin d'études.
- La soutenance publique devant un jury.

Les membres du jury sont désignés par le président de l'Université sur proposition de la Directrice de l'École de sages-femmes et après avis de l'équipe pédagogique.

Le jury comprend au moins trois membres dont l'un est extérieur à la structure de formation :

- deux sages-femmes dont une sage-femme enseignante de l'équipe pédagogique,
- un expert du thème traité.

Le directeur de mémoire peut être membre du jury.

Le jury est présidé par une sage-femme titulaire au minimum d'un diplôme universitaire de 2^{ème} cycle.

Pour les étudiants inscrits en parcours recherche, le jury du mémoire est présidé par un enseignant chercheur ou par une sage-femme titulaire d'un doctorat.

Pour la FASMa2, la remise du mémoire dactylographié en temps utile et la validation de la soutenance orale de mémoire conditionnent l'obtention du Diplôme d'État de sage-femme.

Titre 3

Évaluation des UE cliniques

Le parcours de stage est un parcours personnalisé décliné comme suit :

- un tronc commun en FASMa1 et au 1^{er} semestre de la FASMa2 permettant l'acquisition des compétences fondamentales à l'exercice de la sage-femme et le choix éclairé d'un parcours personnalisé pour le 2^{ème} semestre de la FASMa2.
- un parcours personnalisé lié au projet professionnel et mis en œuvre sur le 2^{ème} semestre de la FASMa2.

Les stages effectués au premier semestre de la FASMa2 offrent la possibilité éventuelle et motivée de changer de parcours personnalisé en cas d'évolution du projet professionnel.

En FASMa1:

L'ensemble des stages fait partie du tronc commun.

La validation de tous les stages est nécessaire pour passer dans l'année supérieure.

Tous les stages sont à valider indépendamment les uns des autres.

La validation des stages s'effectue par Période :

- **Période 1 (P1) : de la rentrée aux vacances de Noël.**
- **Période 2 (P2): de janvier aux Vacances de Pâques.**
- **Période 3 (P3) : de la fin des vacances de Pâques à la fin de l'année universitaire.**

La validation de l'UE clinique est soumise à la réussite conjointe de l'ensemble des stages, de l'AFGSU niveau 2 et de deux épreuves cliniques annuelles.

☛ Règles de fonctionnement :

1. Pour les stages effectués au cours des P1 et P2, les délibérations auront lieu lors des 1^{er} et 2^{ème} jurys de 1^{ère} session.
Pour les stages effectués au cours de P3, les délibérations auront lieu lors du 3^{ème} jury de 1^{ère} session (en septembre), **mais aucun stage non validé sur cette période ne pourra être rattrapé pendant l'été.**
Les stages sont validés par la directrice sur proposition des responsables de stages.
2. Au cours de l'année universitaire, les étudiants devront passer 2 épreuves cliniques.
Le passage dans l'année supérieure est conditionné à l'obtention d'une note minimale de 10/20 à chacune des deux épreuves cliniques, chaque épreuve étant indépendante.
La session de rattrapage des épreuves cliniques pourra débuter au minimum 15 jours après la publication des résultats de 1^{ère} session de chaque période.
3. La validation de l'AFGSU s'effectue le jour de la journée de formation.

▪ Jury des épreuves cliniques :

- Les épreuves cliniques sont évaluées par une sage-femme enseignante qui peut, si besoin, s'adjoindre un autre professionnel sage-femme diplômé d'État.

En FASMa2 :

Les stages du 1^{er} semestre font partie du tronc commun, ceux du 2^{ème} du parcours personnalisé.
La validation de tous les stages est nécessaire pour obtenir le Diplôme d'État de sage-femme.
Tous les stages sont à valider indépendamment les uns des autres.

La validation des stages s'effectue par Période :

- **Période 1 (P1) : de la rentrée aux vacances de Noël.**
- **Période 2 (P2): de janvier à juillet.**

La validation de l'UE clinique de la P1 est soumise à la réussite conjointe de l'ensemble des stages et de l'épreuve clinique du 1^{er} semestre.

La validation de l'UE clinique de la P2 est soumise à la réussite conjointe de l'ensemble des stages et de l'épreuve clinique du CSCT.

☛ Règles de fonctionnement :

1. Pour les stages effectués au cours de la P1, les délibérations auront lieu lors du 1^{er} jury de 1^{ère} session.
Pour les stages effectués au cours de la P2, les délibérations auront lieu lors du 2^{ème} jury de 1^{ère} session (en juillet), **mais seul un des deux stages de 12 semaines non validé sur cette période pourra être rattrapé.**
Les stages sont validés par la directrice sur proposition des responsables de stages.
 2. Au cours de l'année universitaire, les étudiants devront passer 2 épreuves cliniques (1^{er} semestre et CSCT)
L'obtention du Diplôme d'État de sage-femme est conditionnée à l'obtention d'une note minimale de 10/20 à chacune des deux épreuves cliniques, chaque épreuve étant indépendante.
La session de rattrapage des épreuves cliniques pourra débuter au minimum 15 jours après la publication des résultats de 1^{ère} session de chaque période.
- **Jury des épreuves cliniques :**
- Les épreuves cliniques du 1^{er} semestre sont évaluées par une sage-femme enseignante qui peut, si besoin, s'adjoindre un autre professionnel sage-femme diplômé d'État.
 - Les épreuves cliniques du CSCT sont évaluées par une sage-femme enseignante qui peut, si besoin, s'adjoindre un autre professionnel médical diplômé d'État.

Titre 4

1. Validation de l'année universitaire de FASMa1 :

Le passage de la FASMa1 en FASMa2 est autorisé si l'ensemble des UE de l'année considérée a été validé.

Les examens sont organisés sous forme de contrôle continu en 1^{ère} session et sous forme d'épreuves en 2^{ème} session.

Aucune session d'examen blanc n'est prévue durant le FASMa1.

En cas d'absence à une épreuve ou à un contrôle continu, la note zéro sera appliquée. L'absence à une épreuve ou à l'ensemble des épreuves est comptée comme un échec à cette UE ou à cette session.

Les étudiants n'ayant pas la moyenne à une ou plusieurs UE sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

L'obtention de l'AFGSU 2^{ème} niveau est obligatoire pour l'obtention du Diplôme d'État de sage-femme.

☛ **Jury / Commission d'Attribution des Crédits**

Il comprend :

- le Président de l'Université ou son représentant, au titre de Président,
- Le directeur technique et d'enseignement de l'école de sages-femmes,
- le directeur de l'UFR de Médecine ou son représentant,
- la sage-femme directrice de l'école de sages-femmes ou sa représentante,
- un membre choisi parmi les enseignants de l'UFR de médecine,
- un membre choisi parmi les enseignants de l'école,
- au moins trois sages-femmes enseignantes,
- un professionnel de santé en activité ayant participé aux épreuves cliniques organisées par l'école, mais n'exerçant aucune autre fonction au sein de cette dernière,
- un représentant des responsables de stage.

L'enseignement étant organisé par semestre, la validation de chaque semestre nécessite la réunion du jury.

Les jurys de 1^{ère} session ont lieu à l'issue de chaque période.

Le jury de deuxième session a lieu à l'issue des épreuves de rattrapage et avant la rentrée universitaire de l'année suivante.

Il a pour mission de se prononcer sur l'attribution des ECTS aux étudiants, de proposer à la direction de l'école la conservation de tout ou partie des unités d'enseignement acquises par un étudiant dans la limite des modalités de contrôle des aptitudes et connaissances de la FASMa en cas de redoublement.

☛ **Redoublement de la FASMa 1**

Les situations où l'étudiant, à l'issue de la 2^{ème} session des épreuves, est amené à redoubler sont :

- Une UE non validée (théorique, UEO, UE clinique, UE mémoire)
- Un stage non validé ou non effectué avant le début de l'année universitaire suivante sauf dérogation motivée accordée par la sage-femme directrice, après accord du jury d'examen concerné.
- Une note d'épreuve clinique inférieure à 10/20

En cas de redoublement :

- Les UE théoriques validées lors de l'année universitaire précédente restent acquises.
- Les épreuves cliniques sont à présenter à nouveau.
- Un parcours personnalisé de stages sera proposé à l'étudiant.

En cas de triplement, aucun stage clinique supplémentaire ne sera proposé à l'étudiant sauf dérogation motivée accordée par la sage-femme directrice, après accord du jury d'examen concerné.

2. Validation de l'année universitaire de FASMa2 :

Le Diplôme d'Etat est remis, par l'Université François Rabelais de Tours, aux étudiants ayant validé l'ensemble des UE de l'année considérée ainsi que le CSCT.

En cas de non validation d'un stage en 1^{ère} session, l'étudiant devra refaire ce stage à l'issue des jurys de 1^{ère} session dans la limite des MCC.

L'ensemble des stages doit être validé pour obtenir le Diplôme d'Etat de Sage-femme.

Les examens sont organisés sous forme de contrôle continu et d'épreuves en 1^{ère} session et sous forme d'épreuves pour la 2^{ème} session.

Aucune session d'examen blanc n'est prévue durant le FASMa2.

En cas d'absence à une épreuve ou à un contrôle continu, la note zéro sera appliquée. L'absence à une épreuve ou à l'ensemble des épreuves est comptée comme un échec à cette UE ou à cette session.

Les étudiants n'ayant pas la moyenne à une ou plusieurs UE sont convoqués à la 2^{ème} session pour passer les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

☛ Redoublement de la FASMa 2

Les situations où l'étudiant, à l'issue du jury de 2^{ème} session, est amené à redoubler sont :

- Une UE non validée (théorique, UEO, UE clinique, UE mémoire)
- Tout stage non validé ou non effectué
- Une épreuve du CSCT non validée.

En cas de redoublement :

- Les UE théoriques validées lors du 1^{er} semestre de l'année universitaire précédente restent acquises
- L'épreuve clinique du 1^{er} semestre devra être présentée à nouveau.
- Les stages du 1^{er} semestre restent acquis s'ils ont été validés.
- Les stages du 2^{ème} semestre sont à renouveler intégralement.
- Le CSCT est à présenter intégralement.

En cas de triplement, aucun stage clinique supplémentaire ne sera proposé à l'étudiant sauf dérogation motivée accordée par la sage-femme directrice, après accord du jury d'examen concerné.

Le CSCT est à présenter intégralement.

Titre 5

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Madame la Directrice de l'école de sages-femmes dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place à l'école de sages-femmes avec un enseignant ou la directrice de l'école.

**CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES
DE LA TROISIEME ANNEE
DU DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES MEDICALES
DFGSM 3 (L3)
2014-2015**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur, ensemble la loi N° 71-557 du 12 juillet 1974 aménageant certaines de ses dispositions notamment son article 45 ;
- Vu la loi n° 79-565 du 6 juillet 1979 relative aux études médicales et pharmaceutiques ;
- Vu la loi n° 82-1098 du 23 décembre 1982 relative aux études médicales et pharmaceutiques ;
- Vu le décret n° 73-227 du 27 février 1973 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 1970 portant organisation du deuxième cycle des études médicales modifié par l'arrêté du 8 octobre 1971 et modifié par l'arrêté du 22 juillet 1980 ;
- Vu l'arrêté du 19 juillet 1973 relatif à certains diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 2 mai 1995 modifiant l'organisation du premier cycle et la première année du deuxième cycle ;
- Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales
- Vu la délibération du Conseil d'U.F.R. en sa séance du 3 septembre 2012;
- Vu la décision du Conseil d'administration de l'Université François Rabelais ;

A R R E T E

Titre 1^{er} - Dispositions générales

Le diplôme de formation générale en sciences médicales sanctionne la première partie des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en médecine ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, correspondant au niveau licence.

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé, organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009 susvisé.

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées chaque semestre à l'issue des enseignements qui y sont dispensés.

La validation des unités d'enseignement ou des éléments constitutifs des unités d'enseignement permet l'acquisition des crédits européens correspondants. Le nombre de crédits européens affectés à chaque unité d'enseignement est fixé sur la base de 30 crédits pour l'ensemble des unités d'enseignement d'un semestre.

Enseignements théoriques				
N° UE	Libellé	ECTS	Nb d'heures CM/ED/TP	Semestre
UE 4	De l'agent infectieux à l'hôte	8	64 h	5
UE 5	Génétique médicale	4	32 h	
UE 7	Immunopathologie - immunointervention	5	40 h	
UE 13	Tissu sanguin	4	32 h	
/	Anglais	3	24 h	5-6
UE 1	Appareil digestif	8	64 h	6
UE 2	Appareil locomoteur	7	56 h	
/	Bases traitements médicamenteux	2	16 h	
/	Biopathologie moléculaire, cellulaire et tissulaire	4	32 h	
/	Santé Société Humanité	5	40 h	
Module 1	Apprentissage de l'exercice médical	4	32 h	5
	Total	54	432 heures	

Enseignements pratiques			
Libellé	ECTS	Nb d'heures CM/ED/TP	Semestre
Stage de Médecine (6 semaines)	4	105	5-6
Stage Imagerie (2 semaines)	2	35	5-6
Séminaire d'initiation à la médecine générale (présence obligatoire)		3	5 ou 6
Sémiologies médicale et radiologique		28	5 - 6
Total	6	171	

Enseignements complémentaires			
Libellé	ECTS	Nb d'heures CM/ED/TP	Semestre
Les différents enseignements complémentaires (modules d'U.E.R.B., modules d'U E R.S.H) sont détaillés dans un livret distribué en début d'année universitaire.		40 à 50	5-6
Certains UEL de l'université peuvent être accessibles (se renseigner auprès de la scolarité).			
Deux enseignements complémentaires sont à effectuer au cours de l'année.			
Total		40 à 50 H	
Total du L3	60	643 à 653H	

- **Titre 2 – Modalités de contrôle des connaissances (Cf annexe)**

-

- **Titre 3 – Sessions**

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S5) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S6) en mai-juin, 2^{ème} session en septembre pour le S5 et S6.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

- **Titre 4 – Validation**

Enseignements théoriques	Les UE transversales et intégrées doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.
Enseignements complémentaires	Validation prononcée par le jury sur proposition du responsable de chaque enseignement.
Stages hospitaliers de Médecine et d'Imagerie	Les stages doivent être validés par le Doyen sur proposition des chefs de service
Séminaire d'initiation à la médecine générale	Présence obligatoire pour la validation
Enseignements pratiques de sémiologies médicale, radiologique et chirurgicale	Présence obligatoire pour la validation

La participation au contrôle continu, aux ED et aux TP est obligatoire y compris pour les enseignements complémentaires.

Pour l'UE transversale « Santé Société Humanité », les étudiants qui n'auront assisté à aucun cours, contrôle continu et présence obligatoire, ne pourront pas se présenter à la session de rattrapage.

La présence au cours d'anglais est obligatoire : les absences injustifiées sont limitées à deux.

Le passage en DFASM1 est autorisé si toutes les UE de L2 (dettes) et de L3 sont validées à la fin du L3 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Validation du module 1 : note au moins égale à 10/20 (en cas d'échec ce module pourra être validé en DCEM2).

Le diplôme de formation générale en sciences médicales est délivré aux étudiants qui ont validé l'ensemble des unités d'enseignement permettant d'acquérir les 180 crédits européens correspondant à la formation dispensée.

- **Titre 5 – Redoublement**

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour:

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Les enseignements complémentaires validés
- Les stages validés

Mesures dérogatoires et non obligatoires : en cas de redoublement, un étudiant de L3 ajourné peut suivre des modules de DFASM1 par anticipation et sous certaines conditions. Cette mesure ne concerne que des étudiants redoublant pour une ou plusieurs matières de L3, et exclue *de facto* un étudiant ayant une dette de L2.

Le nombre de modules pouvant être anticipé est limité :

Pour le premier semestre :

- un étudiant n'ayant aucun module de L3 à repasser pourrait anticiper au mieux 2 modules de DFASM1,
- un étudiant ayant 1 module de L3 à repasser pourrait anticiper 1 module de DFASM1,

- un étudiant ayant 2 modules de L3 à repasser ne pourrait anticiper aucun module de DFASM1.

Les règles s'appliquent de la même manière pour le second semestre, les deux semestres étant considérés comme « indépendants ».

Les modules concernés par anticipation en DFASM1 sont pour le 1^{er} semestre la Dermatologie et l'Ophtalmologie, et pour le second l'ORL-Maxillo et du module 4 (Handicap).

Titre 6 – Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Monsieur le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a le droit de consulter ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au service de la scolarité.

ANNEXE
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES L3 - 2014-2015

					1 ^{ère} session					
					Janvier				Mai-Juin	
Unités d'enseignements				Tot. Pts	Points	Epreuves		Durée	Points	Epreuves
Enseignements Théoriques	UE transversales	Bases traitements médicamenteux							20	20 à 30 QCM/
		Bio-pathologiemoléculaire, cellulaire et tissulaire							20	40 à 60 QCM/
		Santé Société Humanité							20	Contrôle continu Présence oblig
	UE intégrées	UE 4	De l'agent infectieux à l'hôte	20	20	60 à 80 QCM/QCS		1h30		
		UE 5	Génétique médicale	20	20	40 à 60 QCM/QCS		1h00		
		UE 7	Immunopathologie-immunointervention	20	20	40 à 60 QCM/QCS		1h00		
		UE 13	Tissu sanguin	20	20	40 à 60 QCM/QCS		1h00		
			Anglais* (par groupe)	20	20	CC+ examen final		1h30	20	CC+ examen final
		UE 1	Appareil digestif	20					20	60 à 80 QCM/
		UE 2	Appareil locomoteur	20					20	60 à 80 QCM/
Module 1	Apprentissage de l'exercice médical			20	20	20 à 60 QCM/QCS		1h00		
Enseignements complémentaires	Deux modules d'enseignements de SHS ou d'enseignement libres (UEL) ou du diplôme préparatoire à la recherche biomédicale (DPRB).				DEUX MODUL					

ANNEXE
CONTRÔLE DES CONNAISSANCES L3 - 2014-2015

suite

<i>Unités d'enseignements</i>					1 ^{ère} session				
					Janvier			Mai-Juin	
					Points	Epreuves	Durée	Points	Epreuves
Enseignements pratiques	Stages hospitaliers de médecine et d'imagerie			A VALIDER					
	Séminaire d'initiation à la médecine générale			A VALIDER					

	Sémiologie médicale		examen pratique + oral A VALIDER
	Sémiologie chirurgicale		épreuve orale de 20' soit d'entretien validant ou non l'examen
	Sémiologie radiologique	Examen oral : 4 objectifs tirés au sort, 3 traités, 1 rattrapage	
	Microbiologie	QROC/QCM d'une durée de 20 mn à la fin de la dernière séance de la semaine	
	Parasitologie	Examen pratique (Reconnaissance de 10 éléments)	

* Un point bonus sera attribué aux étudiants qui auront passé quatre heures au Centre de Ressources en Langues et qui auront remis une fiche de

* Un point bonus pourra également être donné aux étudiants qui auront validé le CLES

(1) Evaluation d'un stage pratique de 5 demi-journées noté sur 20 à organiser avec le responsable d'enseignement (2^{ème} session organisée en juin,)

ORTHOPHONIE
MCC 2014-2015 – 1^{ère} année et 2^{ème} année

3. Modalités de contrôle des connaissances de la 1^{ère} année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S1) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S2) en mai ; 2^{ème} session en juin pour les S1 et S2. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

Le passage en 2^{ème} année d'orthophonie est autorisé avec une dette maximale de deux UE. Les UE devront être validées au plus tard en fin de 3^{ème} année.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat de l'Ecole d'Orthophonie.

CONTROLE DES CONNAISSANCES 1A 2014-2015

ANNEE 1 - SEMESTRE 1 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session (janvier)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 1.1.1 Introduction aux sciences du langage ⁵	1	60	CC (/20) ET (/40)	E	1	60	ET	E	4h	4
UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologique du développement	1	60	ET	E	1	60	ET	E	4h	3
UE 1.3.1 Sciences de l'éducation ⁶	1	40	CC (/20) ET (/20)	E/O	1	40	ET	E/O	–	3
UE 2.1 Notion de biologie cellulaire, biologie moléculaire et génétique	1	40	CC (/10) ET (/30)	E	1	40	ET	E	1h	3
UE 2.2.1 Neurosciences 1	1	40	ET	E	1	40	ET	E	1h	3
UE 2.3.1 Etude de l'audition	1	40	CC (/10) ET (/30)	E	1	40	ET	E	1h	3
UE 3.1 Physique générale et acoustique	1	30	ET	E	1	30	ET	E	2h	3
UE 4.1 Connaissance et historique de la profession	1	20	ET	E	1	30	ET	E	1h	3
UE 8.4 Langues 1	1	20	CC	E/O	1	20	ET	E	–	3

5

Semestre 1	durée 4h - note totale /60	CC/20	examen /40
dvpt et bilinguisme	2h		/20
phonétique	1h	/10	/10
écrit et orthog	30 min		/5
linguistique générale	30 min	/10	/5

⁶ Note de CC composée de 5/5 pour l'exposé de J Rolo et 15 pour dossier d'E Nal ; oral /20 E Nal

CONTROLE DES CONNAISSANCES 1A 2014-2015

ANNEE 1 - SEMESTRE 2 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session (mai)				2 ^{ème} session (juin)				Durée	ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve		
UE 1.1.2 Connaissances fondamentales en sciences du langage ⁷	1	80	CC (/40) ET (/40)	E	1	80	ET	E	5h	4
UE 1.2.2 Psychologie sociale et théories de la communication	1	20	ET	E	1	20	ET	E	1h	3
UE 1.4 Sensibilisation aux sciences de la société	1	30	CC (/10) ET (/20)	E	1	30	ET	E/O	2h	3
UE 2.2.2 Neurosciences 2	1	40	ET	E	1	40	ET	E	1h	3
UE 2.3.3 Etude de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	1	40	CC (/10) ET (/30)	E	1	40	ET	E	1h	3
UE 2.4 Pédiatrie et troubles du développement	1	40	ET	E	1	40	ET	E	1h	4
UE 3.2 Imagerie, Explorations et investigations	1	40	ET	E	1	40	ET	E	1h	3
UE 8.1 Infectiologie et hygiène	1		CC	E/O	1		CC	E/O	—	1
UE 8.2 Formation aux gestes et aux soins d'urgence niv. 2	1		A.F.G.S.U		1		A.F.G.S.U		—	1
UE 9.1 Concepts et savoirs de base en santé publique	1	20	ET	E	1	20	ET	E	1h	2
UE 8.7 C2i 1	1	20	CC	E	1	20	ET	E	—	2

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.1 Stage de découverte 1 : Stage en milieu scolaire	Stage et rapport à valider	3

⁷

Semestre 2	durée 5h - note totale /80	CC /40	examen /40
syntaxe	2h	CC/20	/20
phono	1h		/10
lex et morpho	1h	CC/10	/5
sémantiq et pragm	1h	CC/10	/5

4. Modalités de contrôle des connaissances de la 2ème année

a. Sessions

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (S3) en janvier et à la fin du 2^{ème} semestre (S4) en mai ; 2^{ème} session en juin, pour les S3 et S4. Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

b. Validation

Les différentes UE doivent être validées indépendamment les unes des autres avec une note minimale de 10/20.

La validation des stages est prononcée, au vu du carnet de stage, complété par le maître de stage et du rapport de stage, par le directeur de la composante assurant la formation en orthophonie ou son représentant.

Le passage en 3^{ème} année d'orthophonie est autorisé avec une dette maximale de deux UE. Les UE devront être validées au plus tard en fin de 3^{ème} année.

c. Redoublement

En cas de redoublement, le bénéfice reste acquis pour :

- Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20
- Les stages validés

d. Consultation des copies

Les étudiants souhaitant consulter leurs copies doivent établir une demande écrite adressée à Mr le Doyen dans les 5 jours qui suivent l'affichage des résultats.

Seul l'étudiant concerné a droit à la consultation de ses copies.

Les étudiants demandeurs sont convoqués pour consulter leurs copies sur place au sein du secrétariat de l'Ecole d'Orthophonie.

ANNEE 2 - SEMESTRE 3 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session (janvier)				2 ^{ème} session (juin)				ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve	
UE 1.1.3 Développement du langage et psycholinguistique	1	60	ET/CC	E	1	60	ET/CC	E	4
UE 1.2.3 Psychologie cognitive et neuropsychologie	1	60	ET/CC	E	1	60	ET/CC	E	4
UE 2.6 Psychiatrie	1	30	ET	E	1	30	ET/CC	E	3
UE 2.7 Notions de pharmacologie	1	20	ET	E	1	20	ET/CC	E	2
UE 5.4.1 Données générales concernant l'oralité, les fonctions oro-myo-faciales et leurs troubles	1	40	ET	E	1	40	ET	E	4
UE 7.1 Documentation et bibliographie	1	20	CC	E/O	1	20	CC	E/O	2
UE 7.2 Statistiques 1	1	30	CC	E/O	1	30	CC	E/O	3
UE 8.5 Langues 2	1	30	CC	E/O	1	30	CC	E/O	2
UE 9.2 Intervention et promotion de la santé	1	30	ET	E/O	1	30	ET	E/O	3

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.2 Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil	Stage et rapport à valider	3

ANNEE 2 - SEMESTRE 4 Enseignements théoriques	1 ^{ère} session (mai)				2 ^{ème} session (juin)				ECTS
	Coef	Pts	Type	Epreuve	Coef	Pts	Type	Epreuve	
UE 1.1.4 Connaissances fondamentales en sciences du langage appliquées à l'orthophonie	1	60	ET/CC	E	1	60	ET/CC	E/O	4
UE 1.2.4 Psychologie clinique, psychanalyse et psychopathologie	1	60	ET/CC	E	1	60	ET/CC	E/O	4
UE 1.3.2 Apprentissages et didactique ⁸	1	40	ET/CC	E et O	1	40	ET/CC	E/O	3
UE 2.3.2 Audition : sémiologie et étiologie des pathologies de l'audition néonatales et acquises	1	40	CC/10 ET/30	E/O	1	40	ET/CC	E/O	4
UE 5.1.1 Troubles du langage oral et de la communication	1	40	ET/CC	E/O	1	40	ET/CC	E/O	4
UE 5.2.1 Apprentissage et développement du langage écrit, du graphisme et de l'écriture	1	40	ET	E/O	1	40	ET/CC	E/O	4
UE 5.3.1 Aspect développemental de la cognition mathématique	1	40	ET	E/O	1	40	ET/CC	E/O	4

Formation à la pratique clinique		ECTS
UE 6.3 Stage découverte 3 : milieux d'exercice, en libéral et en structures de soins	Stage et rapport à valider	3

⁸ :  est un dossier en lien avec l'UE stages du S4

MEEF second degré 2014-2015
(CFVU du 11 septembre 2014)

Remarques sur l'ensemble des maquettes :

- 1) maintien de l'architecture des maquettes
- 2) aucune augmentation du volume horaire des parcours
- 3) aménagements très marginaux (le plus souvent, réduction du nombre d'EC et du volume horaire)
- 4) maintien global des MCC
- 5) modifications des intitulés pour la formation commune, sans aucun autre changement (ni de volume horaire, ni d'ECTS, ni de coefficient)
- 6) heures / étudiant :
 - suppression de toutes les heures / étudiant pour le suivi de mémoire, quand elles avaient subsisté (anglais)
 - suppression de toutes les heures / étudiant pour les colles : leur volume est inclus dans le volume total du semestre
 - pour les heures / étudiant de suivi de stage, en M2, ajout de la mention : « assurées par l'Espé » ou « sous réserve de leur prise en charge par l'Espé »

Anglais :

M1 : 489h → 483h

S8 : 214h → 208h

- UE 2.3 : (« Approfondissement disciplinaire 2 ») : réduction de 4 à 3 EC, et de 72h à 66h
- UE 2.4 (« Savoirs et pratiques 2 ») : réduction de 8 EC à 4 EC
- UE 2.5 : remplacement de « Elaboration d'un écrit intermédiaire » par « Stage de pratique accompagnée »

M2 : 294 h → 287 h

S9 :

- UE 3.3 : réduction de 2 EC à 1 EC (« Langue orale »)
- UE 3.6 : ajout pour les « 3 ou 4h de suivi / étudiant » de la mention « prise en charge par l'Espé » : 2h en moins

S10 :

- UE 4.5 supprimée (« Tutorat de méthodologie de la recherche ») : 3h en moins
- UE 4.6 réduction de 2 EC (« Stage » et « Soutenance ») à 1 EC (« suivi de stage et soutenance »), avec ajout pour les « 3 ou 4h de suivi / étudiant » de la mention « prise en charge par l'Espé » : 2h en moins

Total master : 783h → 770h

Espagnol :

M1 : 539h → 533h

S7 : 261 h → 241 h

- UE 1.6 (« Didactique de l'espagnol ») : suppression d'un des 3 EC (« Entraînement et évaluation des compétences » : reporté en UE 2.7) : 20h en moins
- UE 1.7 (« Initiation à la recherche ») : réduction de 3 à 2 EC (sans changement de volume global)

S8 : 278h → 292h

- UE 2.7 (« Didactique ») : réduction de 3 à 2 EC mais passage de 48h à 58h TD
- UE 2.8 (« Recherche ») : simple changement d'intitules des 2 EC : « séminaire de littérature » et « séminaire d'études culturelles » remplacés par « méthodologie de la littérature » et « méthodologie de la civilisation »
- UE 2.9 (« Stages ») : 10h → 14h TD

M2 : 316h → 249h

S9 : 173h → 139h

- UE 3.3 (« Littérature ») : 18h → 14h
- UE 3.4 (« Arts visuels ») : 4h → 6h
- UE 3.6 (« Recherche ») : 24h → 10h
- UE 3.7 (« Stages ») : 18h → 0h (4h/étudiant prises en charge par l'Espé)

S10 : 143h → 110h

- UE 4.3 (« Civilisation ») : 9h → 14h
- UE 4.4 (« Arts visuels ») : 4h → 6h
- UE 4.6 (« Recherche ») : suppression des 24h (suivi de mémoire et soutenance)

- UE 4.7 (« Stages ») : 16h → 0h (4h/étudiant prises en charge par l’Espé)

Total master : 855h → 782h

Histoire-géographie :

Maquette inchangée (950h)

Lettres modernes :

M1 : 509h → 504h

S7 : 255h → 248h

- UE 1.5 (« Didactique ») : 60h → 54h
- UE 1.6 (« APP : Analyses de situations professionnelles ») : 18h → 20h
- UE 1.7 (« Recherche ») : 18h → 15h

S8 : 254h → 256h

- UE 2.4 (« Langue française ») : ajout d’un EC (« histoire de la langue ») de 6h
- UE 2.5 (« Didactique ») : réduction de 4 EC à 3 EC : 60h → 54h
- UE 2.6 (« APP : Analyses de situations professionnelles ») : 18h → 20h

M2 : 297h → 291h

S9 : 171h → 165 h

- UE 3.6 (« Recherche ») : 18h → 12h

S10 : inchangé

Total master : 806 → 795h

Mathématiques :

M1 : maquette inchangée (572h)

M2 : maquette inchangée (277h)

Total master : 849h

Musique et musicologie :

M1 : 573h → 555h

S7 : maquette inchangée (277h)

S8 : 296h → 278h

- UE 2.4 (« Culture musicale et artistique ») : 36h → 18h (suppression du second EC « Epistémologie »)

M2 : 279h → 265h

S9 : 156h → 142h

- UE 3.2 (« Analyses de pratiques ») : suppression de l'EC 2 de 9h (« APP ») et de l'EC3 de 6h (« Gestion de plusieurs activités musicales en parallèle ») – ces 2 EC sont reportés dans la nouvelle UE 3.7
- UE 3.4 (« Passerelles entre musicologie et enseignement de l'éducation musicale ») : suppression de l'EC4 de 18h (« Musique et interdisciplinarité »)
- UE 3.5 (« Interdisciplinarité ») : division en 2 EC de l'EC « Les arts en correspondance », volume horaire inchangé
- UE 3.7 (« Stage ») : nouvelle UE (voir ci-dessus / UE 3.2 + 4h pour préparation du stage)

S10 : inchangé (123h)

Total master : 852h → 820h

Physique-chimie :

Maquette inchangée (950h)

sauf pour l'UE 2.7 (« Stage ») : réduction du coefficient de 2 à 1 (« afin de diminuer l'impact de cette UE en raison des difficultés que nous avons à faire une évaluation chiffrée à partir des fiches d'évaluation des conseillers pédagogiques. » : Florence Porteu)

DEMANDE DE MODIFICATIONS LICENCE PROFESSIONNELLE OPTOMÉTRIE ET BASSE VISION

Licence pro OBV : ANCIENNE VERSION

Volume des enseignements (hors stage et projet tutoré) : **412 h** / Volume du projet tutoré : **140 h**

Durée de la formation : **15 semaines** / Durée du stage en entreprise : **16 semaines**

	ECTS	Coef	Éléments pédagogiques	Charge étudiants	cours	TP	TD
UE1 Fondamentaux d'optique et de santé visuelle 100,5 h	8	3	Article I. EC11a Article II. Manipulations en optique physique et géométrique ✓ Systèmes centrés, lentilles, instruments subjectifs ✓ Diffraction, interférences, polarisation ✓ Comprendre les limitations des instruments optiques, les aberrations <u>OU BIEN, selon profil</u>	45 h	6	7,5	31,5
		3	EC11b Initiation à l'analyse de la vision et examen de la vue ✓ Défauts visuels, vision de l'œil nu et compensé ✓ Fondements de la vision binoculaire ✓ Vérification d'une compensation ✓ Acquérir ou revoir les notions permettant de traiter les systèmes épais centrés ✓ Plateau technique examen vue	45 h	6	7,5	31,5

		2	EC12 Anatomie, physiologie ✓ Anatomie de l'œil, des annexes oculaires ✓ Physiologie des voies visuelles ✓ Neurophysiologie oculaire	18 h	18		
		3	EC13 Santé générale et oculaire, dépistage en santé oculaire, pharmacologie ✓ Pathologies générales ayant des conséquences sur la fonction visuelle : diabète, hypertension artérielle, vieillissement ✓ Annexes oculaires, Système lacrymal, Pathologies de la pupille, Chambre antérieure, PIO anormale, Fond d'œil, Pathologies du nerf optique ✓ Dégénérescences rétinienne, rétinopathie diabétique ✓ Notions de pharmacologie ; traitements actuels de la basse-vision	37,5 h	34,5		3

UE2 Communication et connaissance de l'entreprise 45 h	ECTS	Coef	Éléments pédagogiques	Charge étudiants	cours	TP	TD
	3	1	EC21 Anglais Conversation, découverte et compréhension de documentations techniques. Bibliographie. Laboratoire de langues	18 h		18	

		1	EC22 ✓ La qualité et les normes ✓ La gestion du personnel et de ses compétences ✓ Analyse financière de l'entreprise ; financer ses projets ; évaluer, gérer et optimiser sa trésorerie ; gestion des coûts et contrôle budgétaire.	9 h		9	
		1	EC23 Environnement juridique et droit du travail ✓ Créer une entreprise ✓ L'environnement professionnel ✓ La réglementation du travail, la formation professionnelle ✓ Le contrat de travail (clauses, rémunération, procédure de licenciement)	18 h	18		

UE3 Optométrie 69h	ECTS	Coef	Éléments pédagogiques	Charge étudiants	cours	TP	TD
	7	2	EC31 Photométrie visuelle et sensibilité aux contrastes ✓ Photométrie visuelle ✓ Sensibilité aux contrastes ✓ Vision des couleurs ✓ Dispositif d'éclairage ✓ Echelle d'acuité ✓ Champ visuel	15 h	15		

		3	EC32 Examen préliminaire, réfraction objective et subjective ✓ Anamnèse, tests préliminaires et dépistage ✓ Différentes méthodes de réfraction monoculaires et binoculaires	39 h	12		27
		2	EC33 Vision binoculaire et rééducation visuelle	15 h	15		

UE4 Basse vision : environnement et prise en charge 52,5 h	ECTS	Coef	Éléments pédagogiques	Charge étudiants	cours	TP	TD
	8	3	EC41 Presbytie et optométrie gériatrique ✓ Les atteintes générales et oculaires des seniors ✓ Les modifications physiologiques et visuelles des seniors ✓ L'examen de vue gériatrique	15 h	15		

		5	EC42 Basse-vision et prise en charge multi disciplinaire ✓ Définition du handicap ✓ Épidémiologie, chiffres ✓ Évaluation des capacités visuelles et prise en charge (choix du système d'aide, ergonomie) : 1. La basse-vision du sujet jeune (moins de 20 ans) 2. La basse-vision de l'adulte (entre 20 et 60 ans) 3. La basse-vision du senior (après 60 ans)	37,5 h	37,5		
--	--	---	---	--------	------	--	--

UE5 Projet Tuteuré 140 h	ECTS	Article III.	Coeff	Charge étudiant	Modalités
	4	4		140 h	Étude en situation, rédaction d'un mémoire et soutenance

UE6 Instrumentation en optométrie, basse vision et contactologie 145 h	ECTS	Coef	Éléments pédagogiques	Charge étudiants	cours	TP	TD
	16	4	EC61 Instrumentation optométrique : ✓ ophtalmoscope ✓ skiascope ✓ Autoréfractomètre ✓ tests optométriques	27 h	3	6	18
		4	EC62 Instrumentation basse vision : ✓ loupes ✓ systèmes télescopiques ✓ systèmes microscopiques ✓ systèmes télé- microscopiques ✓ les télé-agrandisseurs	39 h	7,5	7,5	24

		2	EC63 Instrumentation et montages spécifiques : ✓ Les verres colorés : filtres ✓ Les prismes ✓ Effets prismatiques ✓ Equipements particuliers : slab-off, double foyers spécifiques, verres lenticulaires et verres spéciaux ✓ centrage des systèmes basse-vision	15,5 h	4,5		11
		6	EC64 Instrumentation contactologie : ✓ Biomicroscope ✓ Kératomètre ✓ Topographe cornéen	63,5 h	4,5	6	53

UE7 Stage	ECTS	Coef	Charge étudiant	Modalités
	14	14	80 jours équivalent à 16 semaines	Études de cas en situation, rédaction d'un mémoire et soutenance

Licence pro OBV : NOUVELLE VERSION

Volume des enseignements (hors stage et projet tutoré) : **442 h** / Volume du projet tutoré : **140 h**

Durée de la formation : **16 semaines** / Durée du stage en entreprise : **16 semaines**

UE1 Fondamentaux d'optique et de santé visuelle 100,5 h	ECTS	Coef	Éléments pédagogiques	Charge étudiants	cours	TP	TD
	8	3	Article IV. EC11a Article V. Manipulations en optique physique et géométrie ✓ Systèmes centrés, lentilles, instruments subjectifs ✓ Diffraction, interférences, polarisation ✓ Comprendre les limitations des instruments optiques, les aberrations <u>OU BIEN, selon profil</u>	48,5 h	6	7,5	35
		3	EC11b Initiation à l'analyse de la vision et examen de la vue ✓ Défauts visuels, vision de l'œil nu et compensé ✓ Fondements de la vision binoculaire ✓ Vérification d'une compensation ✓ Acquérir ou revoir les notions permettant de traiter les systèmes épais centrés ✓ Plateau technique examen vue	48,5 h	6	7,5	31,5
		2	EC12 Anatomie, physiologie ✓ Anatomie de l'œil, des annexes oculaires ✓ Physiologie des voies visuelles ✓ Neurophysiologie oculaire	21 h	21		

		3	EC13 Santé générale et oculaire, dépistage en santé oculaire, pharmacologie ✓ Pathologies générales ayant des conséquences sur la fonction visuelle : diabète, hypertension artérielle, vieillissement ✓ Annexes oculaires, Système lacrymal, Pathologies de la pupille, Chambre antérieure, PIO anormale, Fond d'œil, Pathologies du nerf optique ✓ Dégénérescences rétinienne, rétinopathie diabétique ✓ Notions de pharmacologie ; traitements actuels de la basse-vision	37,5 h	34,5		3
--	--	---	--	--------	------	--	---

UE2 Communication et connaissance de l'entreprise 45 h	ECTS	Coef	Éléments pédagogiques	Charge étudiants	cours	TP	TD
	3	1	EC21 Anglais Conversation, découverte et compréhension orale pour accueil client et examen de vue	18 h		18	

		1	EC22 ✓ La qualité et les normes ✓ La gestion du personnel et de ses compétences ✓ Analyse financière de l'entreprise ; financer ses projets ; évaluer, gérer et optimiser sa trésorerie ; gestion des coûts et contrôle budgétaire.	9 h		9	
		1	EC23 Environnement juridique et droit du travail ✓ Créer une entreprise ✓ L'environnement professionnel ✓ La réglementation du travail, la formation professionnelle ✓ Le contrat de travail (clauses, rémunération, procédure de licenciement)	18 h	18		

UE3 Optométrie 78h	ECTS	Coef	Éléments pédagogiques	Charge étudiants	cours	TP	TD
	7	2	EC31 Photométrie visuelle ✓ Photométrie visuelle ✓ Vision des couleurs ✓ Dispositif d'éclairage ✓ Echelle d'acuité ✓ Champ visuel	12 h	12		

		3	EC32 Examen préliminaire, réfraction objective et subjective ✓ Anamnèse, tests préliminaires et dépistage ✓ Différentes méthodes de réfraction monoculaires et binoculaires	51 h	18		33
		2	EC33 Vision binoculaire et rééducation visuelle	27 h	15	6	6

UE4 Basse vision : environnement et prise en charge 55,5 h	ECTS	Coef	Éléments pédagogiques	Charge étudiants	cours	TP	TD
	8	3	EC41 Presbytie et optométrie gériatrique ✓ Les atteintes générales et oculaires des seniors ✓ Les modifications physiologiques et visuelles des seniors ✓ L'examen de vue gériatrique	18 h	12		6

		5	EC42 Basse-vision et prise en charge multi disciplinaire ✓ Définition du handicap ✓ Épidémiologie, chiffres ✓ Évaluation des capacités visuelles et prise en charge (choix du système d'aide, ergonomie) : 4. La basse-vision du sujet jeune (moins de 20 ans) 5. La basse-vision de l'adulte (entre 20 et 60 ans) 6. La basse-vision du senior (après 60 ans)	37,5 h	37,5		
--	--	---	---	--------	------	--	--

UE5 Projet Tuteuré 140 h	ECTS	Article VI.	Coef	Charge étudiant	Modalités
	4	4		140 h	Étude en situation, rédaction d'un mémoire et soutenance

UE6 Instrumentation en optométrie, basse vision et contactologie 156,5 h	ECTS	Coef	Éléments pédagogiques	Charge étudiants	cours	TP	TD
	12	4	EC61 Instrumentation optométrique : ✓ ophtalmoscope ✓ skiascope ✓ Autoréfractomètre ✓ tests optométriques	27 h	3	6	18
		4	EC62 Instrumentation basse vision : ✓ loupes ✓ systèmes télescopiques ✓ systèmes microscopiques ✓ systèmes télé- microscopiques ✓ les télé-agrandisseurs ✓ Anglais technique	48 h	7,5	19,5	21

		2	EC63 Instrumentation et montages spécifiques : ✓ Les verres colorés : filtres ✓ Les prismes ✓ Effets prismatiques ✓ Equipements particuliers : slab-off, double foyers spécifiques, verres lenticulaires et verres spéciaux ✓ centrage des systèmes basse-vision	15,5 h	4,5	1,5	9
		6	EC64 Instrumentation contactologie : ✓ Biomicroscope ✓ Kératomètre ✓ Topographe cornéen	66,5 h	4,5	6	56

UE7 Stage	ECTS	Coef	Charge étudiant	Modalités
	14	14	80 jours équivalent à 16 semaines	Études de cas en situation, rédaction d'un mémoire et soutenance

Conseil d'UFR Lettres et Langues : 3 juillet 2014

CEVU : 11 septembre 2014

Master Etudes Ibériques et Latino-américaines (EILA) : option Recherche

Note sur les modifications à la maquette du Master 2 Recherche pour 2014-2015

La principale modification par rapport à la maquette 2013-2014 concerne uniquement le bloc « tronc commun », qui devient dans la maquette pour 2014-2015 le bloc « Séminaires de littérature » (au semestre 9) et « Séminaires de civilisation » (au semestre 10), passant d'un volume de 48 heures (72 HETD) par semestre à 24 heures (24 HETD) par semestre.

Cette réduction horaire se justifie par le fait que, avec la séparation totale des formations Master MEEF et Master Recherche dès la rentrée prochaine, les séminaires du bloc « tronc commun », qui correspondaient en partie aux besoins de formation des étudiants MEEF, ne seront plus mutualisés. Devenus des séminaires de recherche, ils correspondront aux besoins spécifiques de la formation orientée vers la recherche en Etudes culturelles du monde ibérique et latino-américain, et s'articuleront aux séminaires thématiques du bloc « Séminaires de recherche », avec une diminution horaire qui laissera aux étudiants le temps nécessaire pour se consacrer à leurs recherches et à la rédaction de leur mémoire.

Dans la nouvelle maquette, ce travail de recherche des étudiants passe d'une valeur de 12 ECTS à 6 ECTS.

Alfredo Gomez-Muller, responsable du Master Recherche (30 juin 2014)

Modifications proposées au CEVU de septembre pour les modalités de contrôle

du Diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) et du Diplôme de formation approfondi en sciences médicales (DFASM)

DFGSM

Pour la 3ème année de DFGSM, il s'agit de deux modifications :

- Pour l'UE transversale « Santé Société Humanité », les étudiants qui n'auront assisté à aucun cours, contrôle continu et présence obligatoire, ne pourront pas se présenter à la session de rattrapage.
- **Mesures dérogatoires et non obligatoires** : en cas de redoublement, un étudiant de L3 ajourné peut suivre des modules de DFASM1 par anticipation et sous certaines conditions. Cette mesure ne concerne que des étudiants redoublant pour une ou plusieurs matières de L3, et exclue *de facto* un étudiant ayant une dette de L2.

Le nombre de modules pouvant être anticipé est limité :

Pour le premier semestre :

- un étudiant n'ayant aucun module de L3 à repasser pourrait anticiper au mieux 2 modules de DFASM1,
- un étudiant ayant 1 module de L3 à repasser pourrait anticiper 1 module de DFASM1,
- un étudiant ayant 2 modules de L3 à repasser ne pourrait anticiper aucun module de DFASM1.

DFASM

Le diplôme de formation approfondie en sciences médicales sanctionne le deuxième cycle ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master (arrêté du 8 avril 2013 relatif à l'organisation des études médicales en vue du premier et second cycle des études médicales).

1 -La première année – DFASM 1 - a été mise en place à la rentrée 2013/2014.

Pour 2014/2015 : des modifications sont souhaitées

- Introduction d'un enseignement intitulé « Du bon usage du médicament – module 10» au second semestre : cet enseignement sera évalué à la fin du S2 par un examen écrit (durée 30 mn, 1 ECTS)
- Enseignements optionnels :
 - Obligation de valider 4 ECTS d'enseignements optionnels par année.
 - Possibilité d'anticiper les enseignements optionnels des années postérieures.
 - Evolution dans le choix des enseignements optionnels (en rouge ci-dessous).

Enseignements optionnels				
Anglais/ ECN blancs / Stage M1 Recherche*/ UERSH**/ Médecine Générale/ Médecine Humanitaire/ Stage à l'étranger*/ Formateurs AFGSU***/ Engagement citoyen**	E ou O	E ou O	2 à 4**	S1-S2

- Passage en DFASM2 :
 - Précision : La dette maximale de deux UE pour le passage en DFASM2 est « hors enseignements optionnels ».
 - Toute absence à une garde pendant l'année et non reprise par un co-externe entraîne la non-validation du stage en cours, et éventuellement le redoublement
- En cas de redoublement, les étudiants doivent de nouveau accomplir 12 mois de stage incluant les congés et les stages dont la validation n'a pas été obtenue. (Nouvelle réglementation).
- Changement d'appellation : QCS devient QRU, QCM devient QRM

2 - La deuxième année – DFASM 2 - est mise en place à la rentrée 2014/2015.

Les disciplines enseignées sont les mêmes que précédemment mais

- **sont organisées et évaluées par semestre**
- **valident des crédits européens**

Deux sessions sont organisées, 1^{ère} session à la fin du 1^{er} semestre (février-mars) et à la fin du 2^{ème} semestre (juin), 2^{ème} session en août-septembre pour les semestres 1 et 2.

Les étudiants n'ayant pas obtenu la moyenne à une ou plusieurs UE (10/20) sont convoqués à la 2^{ème} session pour repasser les épreuves de rattrapage relatives à ces UE.

Comme pour le DFASM 1, les enseignements sont regroupés en enseignements théoriques, enseignements optionnels, enseignements pratiques (stages hospitaliers) et enseignements complémentaires.

La participation aux ED et aux TP est obligatoire.

Le passage en DFASM3 est autorisé si tous les enseignements de DFASM1 et de DFASM2 sont validés à la fin du DFASM2 ainsi que l'ensemble des enseignements pratiques et complémentaires.

Toute absence à une garde pendant l'année, et non reprise par un co-externe, entraînera la non-validation du stage en cours, et pourra impliquer un redoublement.

En cas de redoublement,

- le bénéfice reste acquis pour :
 - Toutes les UE où l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

- Les enseignements optionnels validés
- les étudiants doivent de nouveau accomplir 12 mois de stage incluant les congés et les stages dont la validation n'a pas été obtenue.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et **une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions**, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable

FASMa 2			1ère session							2ème session	
UE THÉORIQUES	EC TS	Nb heures enseignement	S9 Sep-Déc	S10 Janv-Juillet	Cont rôle continu	coefficient (%)	Durée des épreuves	coefficient (%)	Nature des épreuves	Durée des épreuves	Nature des épreuves
I- UE Spécifiques											
UE 1- Obstétrique, Maïeutique, démarche clinique DAN médecine fœtale	5,5	44 - 66	5,5			100 %			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	2h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 2 - Néonatalogie, Pédiatrie	6	48 - 72	6			100 %			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	2h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 3 - Gynécologie, santé génésique, AMP	4,5	36 - 54	4,5			100 %			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h 30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 9 - Sciences humaines et sociales, droit, économie, management	3	24 - 36	3			100 %			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
UE 10 - Santé Publique	5	40 - 60	5			100 %			QR/QROC/Cas cliniques/exposés et oraux	1h 30	QCM/QCS/QR/QROC/Cas cliniques
Pharmacologie (transversale)											
UE 15 - Recherche	2	16-24		2			1h		QR/QROC,exposés et oraux	30 mn	QR/QROC,exposés et oraux
UE 16 - Mémoire	4	32 - 48	4				30 mn		remise mémoire et soutenance orale	30 mn	remise mémoire et soutenance orale
III- UE d'Ouverture											
Librement choisie	2	16-24	2						Selon UEO choisie		Selon UEO choisie

Total UE Théoriques M2	32	256 - 384									
UE CLINIQUES			P1	P2							
Evaluations cliniques			1	CS CT					Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle
Soins prénataux	28	980	4 se m	24 sem					à valider		à valider
Soins perinataux											
Soins postnataux											
Total UE cliniques M2	28	980									
Total enseignement M2	60	1236 - 1364									
CSCT											
Evaluations cliniques				1					Mise en situation professionnelle		Mise en situation professionnelle
Obstétrique, Maïeutique, démarche clinique DAN médecine fœtale							20 mn		oral	20 mn	oral
Néonatalogie, Pédiatrie							20 mn		oral	20 mn	oral
Gynécologie, santé génésique, AMP							20 mn		oral	20 mn	oral